

Technicienne et technicien en éducation spécialisée

Rapport d'analyse de profession

20 - Services sociaux, éducatifs et juridiques





Coordination et rédaction

Direction des programmes de formation collégiale Direction générale des affaires collégiales Secteur de l'enseignement supérieur

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux Direction des communications Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage Québec (Québec) G1R 5A5 Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère : www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-85148-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Remerciements

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercie les personnes suivantes, qui ont collaboré à la réalisation de l'atelier d'analyse de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée, tenu à Drummondville les 27 et 28 novembre 2018 :

Coordonnatrice

Marie-Josée Deschamps Responsable de programmes d'études en formation technique Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Animateur

Claude Caron Spécialiste en élaboration de programmes d'études Formation Claude Caron

Secrétaire de l'atelier et rédactrice du rapport

Marie-Claude Brodeur, c. o. Spécialiste en élaboration de programmes d'études

Spécialistes de l'enseignement de la profession

Sophie Houde Enseignante et superviseure de stages Programme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée Collège Laflèche

Roxane Tourigny
Enseignante et superviseure de stages
Programme d'études collégiales en techniques
d'éducation spécialisée
Cégep du Vieux Montréal

Spécialiste des risques pour la santé et la sécurité au travail et rédactrice de l'annexe

Bertha Gonzalez De Arco Conseillère experte en santé psychologique Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tient aussi à souligner l'apport des personnes suivantes :

Participantes et participants – spécialistes de la profession

Julie Bourgault Intervenante L'Escale de l'Estrie Sherbrooke Annick Grosleau
Technicienne en éducation spécialisée
Commission scolaire des Draveurs
École primaire du Cheval-Blanc
Outaouais

Cédric Bournival

Technicien en éducation spécialisée Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation

Charles-Édouard-Bourgeois

Mauricie

Alexandra Jung

Technicienne en éducation spécialisée Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine

Centre de réadaptation Marie Enfant

Montréal

Maryse Boutin

Technicienne en éducation spécialisée Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Beauce

Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Beauceville

Beauce

Caroline Leclair

Technicienne en éducation spécialisée

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec Centre local de services communautaires (CLSC)

Drummondville Centre-du-Québec

Julie Champagne Intervenante

Accueil communautaire jeunesse des Basses-

Laurentides - Le Répit de la rue

Laurentides

Samantha Morin-Gilbert

Technicienne en éducation spécialisée

Centre intégré de santé et de services sociaux

(CISSS) de Chaudière-Appalaches

Suivi d'intensité variable en santé mentale et en

dépendance Beauce

Marie Côté

Technicienne en éducation spécialisée Commission scolaire Central Québec École secondaire Québec High School

Québec

Martine Perreault

Technicienne en éducation spécialisée CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

CLSC Saint-Michel

Montréal

Mélanie Crête

Technicienne en éducation spécialisée Commission scolaire de l'Énergie École secondaire Val-Mauricie

Mauricie

Alain Pouliot

Éducateur chef d'équipe

CISSS de Laval

Centre de réadaptation Cartier pour les jeunes en

difficulté d'adaptation

Laval

Luc Fugère

Technicien en éducation spécialisée

Centre d'intégration scolaire

Montréal

Lynda T. Simard Directrice

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean Écoles primaires Notre-Dame et Saint-Julien

Lac-Saint-Jean

Observatrices et observateurs

Philippe Beaudoin

Chargé de projets en formation

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie

sociale et de l'action communautaire

Karel Dufour Christine Linteau

Conseillère en élaboration de programmes

d'études

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement

supérieur

Annie Gagnon Dominique Trudel

Enseignante en techniques d'éducation spécialisée Coordonnatrice au développement de la pratique et

Cégep de Baie-Comeau au soutien professionnel

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices

Enseignante en techniques d'éducation spécialisée

du Québec

Dominique Lebel

Cégep Marie-Victorin

Directrice des études

Collège Laflèche

Steve Gignac

Directeur des études Cégep de La Pocatière

Table des matières

| Gloss | saire | 7 |
|--------|--|----|
| Introd | duction | 9 |
| 1. Car | ractéristiques significatives de la profession | 11 |
| 1.1 | Définition de la profession | 11 |
| 1.2 | Nature du travail exercé | 11 |
| 1.3 | Législation et réglementation | 13 |
| 1.4 | Conditions de travail | 14 |
| 1.5 | Organisation du travail et responsabilités | 15 |
| 1.6 | Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière | 17 |
| 1.7 | Changements à venir dans la profession | 18 |
| 2. Ana | alyse des tâches | 20 |
| 2.1 | Tableau des tâches et des opérations | 20 |
| 2.2 | Description des opérations et des sous-opérations | 24 |
| 2.3 | Description des conditions et des exigences de réalisation | 32 |
| 2.4 | Définitions des fonctions | 56 |
| 3. Doi | nnées quantitatives sur les tâches | 57 |
| 3.1 | Occurrence des tâches | 57 |
| 3.2 | Temps de travail | 58 |
| 3.3 | Difficulté des tâches | 59 |
| 3.4 | Importance des tâches | 60 |
| 4. Co | nnaissances, habiletés et comportements socioaffectifs | 61 |
| 4.1 | Connaissances | 61 |
| 4.2 | Habiletés cognitives | 64 |
| 4.3 | Habiletés motrices et kinesthésiques | 64 |
| 4.4 | Habiletés perceptives | 64 |
| 4.5 | Comportements socioaffectifs | 65 |
| 5. Niv | eaux d'exercice | 67 |
| Anne | xe – Risques pour la santé et la sécurité au travail (SST) | 68 |
| Riblio | paranhia | 70 |

Glossaire

Analyse d'une profession

L'analyse d'une profession a pour objet de faire le portrait le plus complet possible du plein exercice d'une profession. Elle consiste principalement en une description des caractéristiques de la profession, des tâches et des opérations, accompagnée de leurs conditions et exigences de réalisation, de même qu'en une détermination des fonctions, des connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs requis.

Deux formules peuvent être utilisées : la nouvelle analyse, qui vise la création de la source d'information initiale, et l'actualisation d'une analyse, qui est la révision de cette information.

Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et ils sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Conditions de réalisation de la tâche

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur la réalisation d'une tâche et font état, notamment, de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Connaissances

Les connaissances sont des notions et des concepts relatifs aux sciences, aux arts ainsi qu'aux législations, aux technologies et aux techniques nécessaires dans l'exercice d'une profession.

Exigences de réalisation de la tâche

Les exigences de réalisation sont les critères de qualité et les aptitudes requises pour qu'une tâche soit réalisée de façon satisfaisante.

Fonction

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et se définit par les résultats du travail.

Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives ont trait aux stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice d'une profession.

Habiletés motrices et kinesthésiques

Les habiletés motrices et kinesthésiques ont trait à l'exécution et au contrôle de gestes et de mouvements.

Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Niveaux d'exercice de la profession

Les niveaux d'exercice de la profession correspondent à des degrés de complexité dans l'exercice d'une profession.

Opérations

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Plein exercice de la profession

Le plein exercice de la profession correspond au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

Profession

La profession correspond à tout type de travail déterminé, manuel ou non, effectué pour le compte d'un employeur ou pour son propre compte, et dont on peut tirer ses moyens d'existence.

Dans ce document, le mot « profession » possède un caractère générique et recouvre l'ensemble des acceptions habituellement utilisées : métier, profession, occupation¹.

Résultats du travail

Les résultats du travail consistent en un produit, un service ou une décision.

Sous-opérations

Les sous-opérations sont les actions qui précisent les opérations et permettent d'illustrer des détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

Tâches

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

¹ La notion de fonction de travail utilisée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur correspond, à peu de chose près, à la notion de métier ou de profession.

Introduction

Le présent document constitue le rapport de l'atelier d'analyse de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée tenu à Drummondville les 27 et 28 novembre 2018. Les 14 spécialistes de la profession qui y ont participé ont confirmé que ce rapport reflète leurs propos.

Ce rapport reprend chacun des points discutés en atelier. Ainsi, il contient de l'information sur les caractéristiques les plus significatives de la profession, dont une analyse des tâches exercées par les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, des données quantitatives relatives aux tâches ainsi qu'une description des connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs nécessaires pour accomplir les tâches.

Il comprend également une annexe sur la santé et la sécurité au travail. Il s'agit d'une présentation des risques connus de la profession.

Objectif de l'analyse

L'analyse de profession est une étape essentielle dans le processus d'élaboration ou d'actualisation d'un programme d'études de formation technique, car son contenu sert d'assise à la formulation des compétences, autre étape prévue à ce processus. L'analyse a été effectuée d'après les concepts présentés dans le document *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*. Elle permet de tracer le portrait le plus complet et le plus fidèle possible du plein exercice de la profession, tel qu'il est défini dans la partie « Glossaire » de ce rapport.

Cette analyse de profession a été effectuée selon la formule de la **nouvelle analyse** parce que les spécialistes de la profession sur place trouvaient que les tâches issues du *Rapport d'analyse* de situation de travail : techniques d'éducation spécialisée de 1999 avaient trop évolué depuis.

Démarche de l'analyse

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a convié 14 personnes qui exercent la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée ou qui sont chargées de sa supervision à un atelier de deux jours.

La première journée a porté sur la définition des caractéristiques significatives de la profession, l'analyse des tâches et des opérations et la description des opérations et des sous-opérations.

La seconde journée a permis de vérifier les travaux de la première journée et de compléter l'information sur les conditions et les exigences de réalisation de chacune des tâches, les fonctions, les connaissances, les habiletés cognitives, les habiletés motrices et kinesthésiques, les habiletés perceptives, les comportements socioaffectifs ainsi que les niveaux d'exercice de la profession.

En ce qui a trait au premier chapitre du rapport, il est à noter que les spécialistes présents à l'atelier ont formulé leur avis à partir de la documentation qui leur a été remise sur place la première journée. Le texte présenté provenait d'une analyse des sources documentaires indiquées dans la bibliographie.

Plan d'échantillonnage

Les critères de sélection des spécialistes de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée étaient les suivants : le titre d'emploi, le type de clientèle, le type d'organisation, le statut d'emploi et la provenance géographique.

Limites de l'analyse

Cette analyse de profession ne couvre pas les appellations d'emploi ou les professions suivantes :

- Technicienne ou technicien en travail social;
- Technicienne ou technicien en éducation à l'enfance;
- Technicienne ou technicien en loisirs;
- Technicienne ou technicien en intervention en délinquance.

Les appellations d'emploi suivantes ont été retenues aux fins d'analyse :

- Technicienne ou technicien en éducation spécialisée;
- Éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé;
- Intervenante ou intervenant:
- Travailleuse ou travailleur de rue;
- Éducatrice ou éducateur;
- Animatrice ou animateur;
- Sociothérapeute;
- Intervenante sociale ou intervenant social;
- Intervenante psychosociale ou intervenant psychosocial;
- Intervenante ou intervenant communautaire.

1. Caractéristiques significatives de la profession

Les spécialistes de la profession ont formulé des commentaires à partir d'une documentation portant sur les principales caractéristiques de la profession qui leur a été remise sur place la première journée de l'atelier. Le contenu des textes était principalement tiré du *Rapport d'analyse de situation de travail : techniques d'éducation spécialisée* (1999).

1.1 Définition de la profession

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée interviennent auprès de personnes qui rencontrent, ou qui sont susceptibles de rencontrer, des difficultés d'adaptation. Ils ont pour but de permettre leur intégration sociale ou de faciliter leur réadaptation. Les difficultés des personnes peuvent être liées à des problèmes affectifs, physiques, intellectuels, sociaux, comportementaux ou de santé mentale. Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée accompagnent ces personnes dans leur milieu de vie ou en contexte institutionnel.

Ces techniciennes et techniciens observent les attitudes et les comportements des personnes en difficulté et évaluent leurs besoins. Ils élaborent ou actualisent des plans d'intervention, ou encore participent à l'élaboration ou à l'actualisation de plans d'intervention dans un cadre multidisciplinaire, pour répondre adéquatement aux besoins particuliers des personnes en difficulté. Ils sont appelés à développer ou à adapter des approches, des activités ou des outils d'intervention ainsi qu'à planifier et à mettre en œuvre des activités individuelles ou de groupe pour permettre aux personnes de réaliser des apprentissages, d'acquérir des habiletés et de développer des attitudes et des comportements adaptés à leur milieu et à leur environnement.

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée s'efforcent de créer et de maintenir un climat de confiance permettant de fournir l'aide nécessaire à la personne en difficulté et de faciliter son adaptation. Ils participent au suivi des personnes et consignent leurs interventions. Pour ce faire, ils travaillent en étroite collaboration avec une équipe multidisciplinaire.

1.2 Nature du travail exercé

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la réadaptation dans une optique d'intégration sociale et d'épanouissement personnel optimal.

Ils sont considérés avant tout comme des intervenantes psychosociales ou des intervenants psychosociaux. Ils effectuent leur travail auprès de personnes vivant, ou étant susceptibles de vivre, des difficultés d'adaptation liées à des problèmes affectifs, physiques, intellectuels, sociaux, comportementaux ou de santé mentale.

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée facilitent un ou plusieurs des aspects de la vie de la personne par des méthodes d'intervention adaptées à ses besoins :

- La prévention;
- La réadaptation;
- L'intégration sociale;

• L'adaptation et le maintien des acquis dans un milieu de vie adapté à l'individu.

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée opérationnalisent le plan d'intervention auprès de la personne en difficulté d'adaptation. Ils organisent et structurent des activités individuelles ou de groupe dans le but de développer les compétences personnelles et sociales de la personne.

Ils peuvent intervenir auprès de personnes de toutes les tranches d'âge, enfants, adolescents, adultes et aînés. Ces personnes vivent différents problèmes :

- Problème de santé physique;
- Trouble neurodéveloppemental;
- Maladie neurologique;
- Maladie chronique ou dégénérative;
- Trouble d'apprentissage;
- Décrochage scolaire;
- Trouble du langage;
- Trouble du spectre de l'autisme;
- Déficience intellectuelle;
- Déficience physique, sensorielle ou neurologique;
- Traumatisme crânien;
- Trouble de santé mentale;
- · Détresse psychologique;
- Agressivité ou violence;
- Trouble de comportement;
- Délinguance ou criminalité;
- Itinérance;
- Dépendances;
- Prostitution;
- Intimidation;
- Difficultés liées aux habiletés parentales;
- Négligence;
- Abus physiques ou sexuels;
- Violence conjugale;
- Perte d'autonomie ou pertes cognitives;
- Deuil:
- Perte de sens;
- Difficultés d'adaptation socioculturelle;
- Difficultés d'adaptation et intégration sociale.

Les spécialistes de la profession ont précisé, lors de l'atelier, qu'ils sont appelés à intervenir auprès d'un nombre croissant de personnes présentant des comorbidités².

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée peuvent intervenir dans différents milieux de travail :

- Résidences intermédiaires;
- Centres de répit;
- Foyers d'accueil ou de groupe;
- Appartements supervisés ou de transition;
- Centres de la petite enfance (CPE);
- Centres de réadaptation (ex. : pour les personnes en difficulté d'adaptation);
- Centres d'accueil et d'hébergement;
- Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- Centres hospitaliers à vocation psychiatrique;
- Plateaux de travail;
- Milieux scolaires;
- Organismes communautaires (ex.: maisons des jeunes, maisons d'hébergement pour les victimes de violence conjugale, centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC] et centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel [CALACS]);
- Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS);
- Centres de jour;
- Milieux familiaux:
- Associations régionales;
- Regroupements (ex.: Collectif interassociatif sur la santé [CISS]);
- Cliniques privées.

1.3 Législation et réglementation

Le travail des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée est assujetti à plusieurs lois et règlements, notamment ceux-ci :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions;
- Loi sur la protection de la jeunesse;

² Antidote définit la comorbidité comme la « coexistence chez un même patient de deux ou plusieurs troubles ou maladies ».

- Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

1.4 Conditions de travail

Environnement

L'environnement de travail des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée est très varié. Ils peuvent intervenir dans un bureau attitré ou partagé, un local d'activités, une classe, une cour d'école, etc. Les participantes et participants interrogés travaillent là où les personnes se trouvent. Beaucoup de leurs interventions se font sur le terrain, c'est-à-dire autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Selon le milieu de travail des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, les déplacements à l'extérieur du lieu de travail en voiture ou en transport en commun peuvent être fréquents. Les interventions peuvent se faire dans la collectivité lors de sorties accompagnées, par exemple dans les transports publics, à l'épicerie, au cinéma et chez le médecin. Ainsi, la présence de la technicienne ou du technicien dans le milieu de vie de la personne, notamment à la maison, à l'unité de vie, au foyer de groupe et à l'appartement supervisé, peut exiger plusieurs sorties.

Un nombre limité d'employeurs permet le télétravail dans le but de favoriser l'organisation du travail et la gestion du temps que nécessitent les déplacements liés aux interventions faites sur le terrain. Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée peuvent réaliser certaines tâches, comme les appels téléphoniques ou la rédaction de rapport, à domicile.

Horaire de travail

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée présents à l'atelier rapportent que les horaires de travail diffèrent grandement d'un milieu à l'autre. Des milieux offrent des horaires réguliers à temps plein ou à temps partiel, alors que d'autres proposent des horaires irréguliers à temps plein ou à temps partiel.

Par ailleurs, certains milieux sont ouverts 24 heures sur 24, 365 jours par année. Des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée peuvent travailler de jour, de soir ou de nuit ainsi que les jours de la semaine et de la fin de semaine. Ils sont nombreux à ne pas prendre de pause parce qu'ils doivent être constamment en présence de la clientèle.

Une certaine précarité d'emploi a été rapportée. La polyvalence est souvent nécessaire pour occuper un emploi à temps plein.

Facteurs de stress

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée présents à l'atelier rapportent que leur travail comporte de nombreux facteurs de stress découlant de la situation et des problématiques de la clientèle, de la gestion de leurs propres émotions ainsi que de l'organisation du travail.

Le caractère souvent imprévisible des comportements et des émotions de la clientèle, jumelé à une désorganisation physique des personnes ou des lieux, est un enjeu important pour les spécialistes de la profession. Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée peuvent être appelés à intervenir dans des situations de crise où la gestion de leurs propres réactions socioaffectives, en plus de celles de la clientèle et de son entourage, selon le contexte, est primordiale. Une exposition quotidienne à la violence physique, verbale et psychologique de la clientèle et de l'entourage les force à être constamment alertes. La nature du travail exige de conserver une distance affective, d'où l'importance de distinguer empathie et sympathie.

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée font face à beaucoup de demandes et doivent régulièrement gérer des priorités, d'autant plus que la clientèle est nombreuse, que ses besoins sont importants et qu'elle présente des difficultés et troubles de toutes sortes.

Il n'est pas rare que les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent dans des milieux aux prises avec un manque de ressources financières et humaines ainsi que d'espaces de travail. Le temps de préparation n'est souvent pas prévu à l'horaire. Ils ont tout de même une obligation de résultat.

1.5 Organisation du travail et responsabilités

Supervision

Les spécialistes de la profession consultés rapportent que l'organisation du travail dépend du milieu dans lequel ils interviennent, notamment en ce qui a trait à la supervision. Leur travail peut notamment être encadré par :

- Une superviseure ou un superviseur clinique;
- Une directrice ou un directeur ou une directrice adjointe ou un directeur adjoint d'école;
- Une ou un chef de service;
- Une ou un responsable d'une unité de vie;
- Une directrice ou une coordonnatrice ou un directeur ou un coordonnateur d'un organisme;
- Une ou un responsable clinique;
- Une ou un chef de programme:
- Une ou un chef.

Collaboration

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée font partie d'une équipe multidisciplinaire et sont appelés à collaborer régulièrement avec d'autres intervenantes et intervenants, comme les suivants :

- Psychologue;
- Neuropsychologue;

- Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
- Ergothérapeute;
- · Orthophoniste;
- Orthopédagogue;
- Diététiste;
- Psychiatre;
- Pédopsychiatre;
- Médecin;
- Pharmacienne ou pharmacien;
- Infirmière ou infirmier;
- Infirmière ou infirmier auxiliaire;
- Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
- Physiothérapeute;
- Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
- Avocate ou avocat;
- Policière ou policier;
- Criminologue;
- Travailleuse sociale ou travailleur social;
- Technicienne ou technicien en intervention en délinquance;
- Agente ou agent de probation;
- Enseignante ou enseignant;
- Personnel de direction d'école;
- Sexologue;
- Travailleuse ou travailleur de rue.

Travail d'équipe

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée sont appelés à travailler de façon individuelle ou en collaboration avec une équipe multidisciplinaire. Les types de milieu et d'organisation du travail dans lesquels ils devront intervenir auront une influence sur la part du temps de travail réalisée individuellement et en équipe. Par exemple, plus de temps est consacré au travail individuel dans les centres locaux de services communautaires et les résidences à assistance continue (RAC), alors que le milieu scolaire, les hôpitaux et les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse présentent un contexte favorisant le travail d'équipe.

Autonomie

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent de façon autonome tout en respectant un cadre défini. Leur liberté de pratique s'exerce sur le plan des actions entreprises ainsi que du choix du matériel, des activités et des interventions. Ces techniciennes et techniciens prennent des initiatives et font preuve de jugement lorsqu'ils interviennent de façon spontanée puisqu'il n'est pas toujours possible de demander des approbations lors des interventions sur le terrain.

Ils consultent des collègues ou des membres de l'équipe multidisciplinaire, les informent et confirment la pertinence de certaines interventions auprès d'eux. Des spécialistes de la profession rapportent que l'autonomie demandée dans le contexte de leur travail est un facteur plus difficile à gérer pour les nouvelles techniciennes et les nouveaux techniciens en éducation spécialisée que pour les expérimentés. Cela serait souvent à l'origine de leur départ dans certains milieux.

Prise de décision

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée prennent quotidiennement des décisions dans le cadre de leur travail. Ils le font en respectant la mission, les règles et la sécurité de l'organisme ou du milieu ainsi que les besoins de la personne, qui sont en lien avec le plan d'intervention.

Certaines décisions majeures sont prises en concertation avec les membres de l'équipe multidisciplinaire, notamment lors d'une demande d'évaluation par un spécialiste ou lors d'un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse.

1.6 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière

Qualités recherchées

Les qualités recherchées à l'embauche sont les suivantes :

- Initiative:
- Autonomie;
- Ouverture;
- Capacité d'adaptation;
- Rigueur;
- Jugement clinique;
- · Capacité à gérer des situations de crise;
- Engagement;
- Fermeté bienveillante;
- Polyvalence;
- Professionnalisme
- Curiosité intellectuelle ou désir de se former;
- Créativité;
- Sociabilité;
- Empathie;
- Capacité importante à travailler en équipe;
- Capacité d'observation;
- Confiance en soi.

Conditions d'embauche

Selon les spécialistes de la profession présents à l'atelier, il y a actuellement une pénurie de main-d'œuvre pour les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée. Certains milieux de travail, notamment les organismes communautaires, embauchent des étudiantes et étudiants en techniques d'éducation spécialisée dans la mesure où ils ont suivi au moins la moitié de leur programme de formation.

En règle générale, occuper un emploi de technicienne ou technicien en éducation spécialisée exige un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée. Des psychoéducatrices et psychoéducateurs occupent parfois un poste de technicienne ou technicien en éducation spécialisée.

Critères de sélection

Les participantes et participants à l'atelier rapportent que les employeurs considèrent le champ de compétences, l'expérience de travail, les qualités personnelles nommées précédemment, la formation et, dans certains milieux, comme le milieu scolaire, l'absence de dossier criminel. À cela s'ajoutent le sens de l'engagement, l'intérêt pour certaines clientèles et les disponibilités, puisque les horaires sont atypiques dans plusieurs milieux de travail.

Perspectives de carrière

Selon les spécialistes de la profession, les perspectives de carrière sont grandement tributaires des orientations et politiques gouvernementales et du financement qui leur est associé ainsi que des choix des gestionnaires d'établissement. Ils rapportent que les champs d'intervention sont très variés, mais remarquent que les interventions relatives aux personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme ou à la population vieillissante sont en augmentation.

Possibilités d'avancement

Les spécialistes de la profession précisent que si les possibilités d'avancement varient selon le milieu de pratique, elles demeurent restreintes. Certains milieux, comme des centres hospitaliers, exigent de faire partie d'un ordre professionnel pour pouvoir accéder à un poste de chef d'équipe. C'est le milieu communautaire qui offre le plus de possibilités pour les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée qui souhaitent devenir chef d'équipe ou encore coordonnatrice ou coordonnateur.

1.7 Changements à venir dans la profession

Les participantes et participants à l'atelier relèvent des changements qui auront une incidence sur leurs tâches dans les années à venir, notamment ceux-ci :

En matière de clientèle

- L'augmentation du nombre de personnes issues de l'immigration;
- L'augmentation du nombre de personnes présentant des troubles de santé mentale ou des dépendances;
- L'augmentation de la clientèle ayant des problèmes multiples ou des comorbidités;
- L'apparition de nouvelles dépendances, comme la cyberdépendance;

- L'augmentation du nombre de cas de démence et de maladies neurologiques en lien avec le vieillissement de la population;
- L'utilisation d'outils technologiques dans le soutien apporté aux personnes présentant un ou des troubles d'apprentissage;
- Le besoin d'une éducation sexuelle et l'augmentation de la dysphorie de genre.

En matière d'organisation du travail

- La nécessité de travailler en concertation et en collaboration, puisqu'une vision globale des services est de rigueur;
- Un travail multidisciplinaire, dans un seul établissement ou en collaboration entre plusieurs, est favorisé par l'augmentation de la clientèle présentant des problèmes multiples et des comorbidités;
- La recherche de pistes de solution visant à favoriser l'efficience au travail en vue de soutenir, avec moins de ressources financières, une clientèle plus nombreuse ayant de plus grands besoins.

2. Analyse des tâches

Les spécialistes de la profession ont décrit les tâches des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée et ils ont précisé les opérations qui les composent.

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Cette analyse des tâches est faite sur la base du plein exercice de la profession, c'est-à-dire au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

Les huit tâches principales exercées par les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée sont les suivantes :

- 1. Collecter des informations.
- 2. Observer la situation.
- 3. Déterminer les besoins de la personne.
- 4. Planifier des interventions.
- 5. Intervenir de manière planifiée.
- 6. Intervenir de manière spontanée.
- 7. Réexaminer la situation de la personne.
- 8. Réaliser un projet particulier.

2.1 Tableau des tâches et des opérations

Le tableau des tâches et des opérations qui figure dans cette section est le fruit d'un consensus de l'ensemble des spécialistes de la profession consultés.

Les tâches sont numérotées de 1 à 8, dans l'axe vertical du tableau, et les opérations, également numérotées, sont placées dans l'axe horizontal.

Lexique

Pour faciliter la formulation des tâches et des éléments qui en découlent, il a été privilégié d'employer les termes suivants :

• Personne : terme utilisé, en contexte d'intervention individuelle, comme substitut aux termes « usager », « bénéficiaire », « patient » et « client », entre autres.

- Groupe : contexte d'intervention des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée. Ces derniers interviennent soit auprès d'une personne de façon individuelle, soit auprès d'un groupe de personnes.
- Clientèle: ensemble des personnes auprès desquelles les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée interviennent. Ces personnes présentent des caractéristiques particulières (ex.: trouble du spectre de l'autisme);
- Intervenant pivot : intervenante ou intervenant qui assure, dans certains établissements, la coordination et la complémentarité des multiples soins et services offerts à une personne;
- Réseau de la personne : famille, amis, personnes significatives;
- Milieu : endroit dans lequel évolue la personne (milieu de travail, milieu de vie, milieu familial, etc.);
- Partenaires : organismes offrant ou étant susceptibles d'offrir des services à la personne, ou encore de collaborer avec la technicienne ou le technicien en éducation spécialisée;
- Spécialiste : professionnelle ou professionnel qui détient une expertise et qui peut être appelé, en complémentarité et au besoin, à collaborer au travail de la technicienne ou du technicien en éducation spécialisée (médecin, orthopédagogue, travailleur social, etc.);
- Autres intervenants: intervenantes ou intervenants qui ont pu ou qui pourraient intervenir auprès de la personne, ou encore collaborer avec la technicienne ou le technicien en éducation spécialisée;
- Moyens d'intervention: ensemble des moyens, tangibles ou non, utilisés par la technicienne ou le technicien en éducation spécialisée dans le cadre de son intervention (démonstrations visuelles, discussions, retrait, humour, proximité physique, rétroaction, etc.);
- Outil d'intervention : outil particulier, généralement tangible, utilisé dans le cadre de l'intervention de la technicienne ou du technicien en éducation spécialisée auprès de la personne (grille d'autoévaluation, image, exercice, minuteur, objet à manipuler, étapes illustrées, etc.);
- Outil clinique : outil formel ou informel d'observation, d'évaluation ou de développement utilisé par les intervenants dans le milieu de travail de la technicienne ou du technicien en éducation spécialisée.

| Tâches et opérations* | | | | |
|---|---|---|---|--|
| 1. Collecter des informations | 1.1 Rencontrer la personne ou son réseau1.5 Rédiger une synthèse des informations obtenues | 1.2 Rencontrer les autres intervenants | 1.3 Lire la documentation disponible sur la personne | 1.4 Participer à des rencontres multidisciplinaires |
| 2. Observer la situation | 2.1 Choisir les moyensd'observation de la personne2.5 Rédiger une synthèse des observations | 2. 2 Accompagner la personne dans ses activités | 2.3 Effectuer des visites de milieu | 2.4 Confirmer les observations |
| 3. Déterminer les besoins de la personne | 3.1 Analyser les données recueillies3.5 Participer aux rencontres multidisciplinaires | 3.2 Échanger avec la personne3.6 Utiliser les outils cliniques | Collabore r avec le réseau de la personne 3.7 Déterminer le ou les besoins prioritaires | 3.4 Établir des contacts avec les partenaires ou les spécialistes |
| 4. Planifier des interventions | 4.1 Participer à des rencontres multidisciplinaires | 4.2 Élaborer le plan d'intervention ou d'action ou collaborer à son élaboration | 4.3 Concevoir ou adapter des moyens ou des outils d'intervention en fonction des besoins de la personne ou du milieu d'intervention | 4.4 Présenter les moyens ou les outils d'intervention au réseau de la personne ou aux autres intervenants concernés, s'il y a lieu |
| 5. Intervenir de manière planifiée | 5.1 Établir un contact avec la personne5.5 Assurer le suivi postintervention | 5.2 S'assurer de la réalisation des interventions prévues 5.6 Consigner les interventions | 5.3 Effectuer des ajustements en cours d'intervention | 5.4 Solliciter une rétroaction une fois les interventions réalisées |
| 6. Intervenir de manière spontanée | 6.1 S'assurer de la sécurité de la personne et du milieu | 6.2 Établir un contact avec la personne | 6.3 Effectuer une intervention auprès de la | 6.4 Effectuer des ajustements en cours d'intervention |

personne

| | Tâches et opérations* | | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| | 6.5 Solliciter une rétroaction une fois l'intervention réalisée | 6.6 Assurer le suivi postintervention | 6.7 Consigner l'intervention | | |
| 7. Réexaminer la situation de la personne | 7.1 Consulter les notes au dossier7.5 Consulter les intervenants concernés | 7.2 Rédiger une synthèse des interventions effectuées 7.6 Évaluer le résultat des interventions | 7.3 Rencontrer la personne7.7 Actualiser les objectifs et les moyens d'intervention | 7.4 Consulter le réseau de la personne7.8 Soumettre des recommandations | |
| 8. Réaliser un projet particulier | 8.1 Identifier un ou des besoins8.5 Diffuser de l'information sur le projet | 8.2 Colliger des informations sur la problématique retenue 8.6 Mettre en œuvre le projet | 8.3 Élaborer un moyen d'intervention 8.7 Évaluer le projet | 8.4 Collaborer avec des partenaires | |

^{*} L'ensemble des tâches et opérations peuvent se réaliser en contexte d'intervention individuelle ou de groupe.

2.2 Description des opérations et des sous-opérations

Les spécialistes de la profession ont décrit les sous-opérations de certaines opérations pour fournir un complément d'information.

Les sous-opérations sont des actions qui précisent les opérations et qui illustrent les détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

TÂCHE 1 : Collecter des informations

| Opérations | Sous-opérations |
|--|---|
| 1.1 Rencontrer la personne ou son réseau | Prendre rendez-vous Animer la rencontre Confirmer la demande de service ou d'aide Présenter les services Créer un dossier, s'il y a lieu Colliger les informations dans le dossier, s'il y a lieu Faire signer les documents obligatoires, s'il y a lieu : Lettre de consentement Lettre d'engagement |
| 1.2 Rencontrer les autres intervenants | Organiser la rencontre Clarifier les rôles de chacun et chacune Colliger les informations sur la situation passée et actuelle Revoir la demande de service ou d'aide |
| 1.3 Lire la documentation disponible sur la personne | Établir un portrait de la situation actuelle et passée |
| 1.4 Participer à des rencontres multidisciplinaires | Exposer le portrait de la situation actuelle et passée de la personne Clarifier le rôle et le champ d'intervention de chacun et chacune des intervenants concernés Clarifier le contexte légal, s'il y a lieu |
| 1.5 Rédiger une synthèse des informations obtenues | Produire le document requis |

TÂCHE 2 : Observer la situation

| | Opérations | Sous-opérations |
|-----------------|---|--|
| 2.1 Cho d'ob | isir les moyens servation de la personne | Sélectionner un outil d'observation adéquat, s'il y a lieu Déterminer des moments et une fréquence d'observation |
| | ompagner la personne dans activités | Prendre contact avec la personne, s'il y a lieu Remplir l'outil d'observation, s'il y a lieu Prendre des notes |
| 2.3 Effe | ctuer des visites de milieu | Prendre contact avec une représentante ou un représentant du milieu ou avec la personne Remplir l'outil d'observation, s'il y a lieu Prendre des notes |
| 2.4 Con | firmer les observations | Consulter la personne, s'il y a lieu Consulter d'autres intervenants, s'il y a lieu Consulter la littérature, s'il y a lieu |
| 2.5 Réd obse | iger une synthèse des ervations | Noter ou compiler les données recueillies Évaluer le comportement de la personne Émettre des hypothèses |

TÂCHE 3 : Déterminer les besoins de la personne

| Opérations | Sous-opérations |
|---|--|
| 3.1 Analyser les données recueillies | Lire le dossier et les notes d'observation |
| 3.2 Échanger avec la personne | Accueillir la personne Créer un climat d'échange Démontrer de l'empathie Discuter avec la personne Cerner le ou les problèmes Établir le ou les besoins prioritaires |
| 3.3 Collaborer avec le réseau de la personne | Accueillir un ou des membres du réseau de la personne Créer un climat d'échange Démontrer de l'empathie Échanger avec le réseau à propos de la situation problématique Cerner le ou les problèmes Établir le ou les besoins prioritaires |
| 3.4 Établir des contacts avec les partenaires ou les spécialistes | Entrer en contact avec : CPE, école, médecin, physiothérapeute, orthophoniste, etc. Participer à des discussions cliniques Déterminer les rôles de chacun et chacune Harmoniser les services : Établir qui fait quoi et quand |
| 3.5 Participer aux rencontres multidisciplinaires | Présenter ses observations à l'équipe Effectuer un compte rendu des besoins ciblés par la personne et son réseau Déterminer les disciplines nécessaires dans le suivi auprès de la personne |
| 3.6 Utiliser les outils cliniques | Employer des outils d'observation, d'évaluation ou de développement Compiler les résultats |
| 3.7 Déterminer le ou les besoins prioritaires | Discuter avec l'équipe pour en arriver à un consensus Nommer l'intervenant pivot, s'il y a lieu Déterminer la durée du plan d'intervention ou d'action actuel, ou du service Confirmer la priorité des besoins avec la personne et son réseau |

TÂCHE 4 : Planifier des interventions

| Opérations | Sous-opérations |
|---|---|
| 4.1 Participer à des rencontres multidisciplinaires | Présenter le portrait de la situation Participer aux discussions |
| 4.2 Élaborer le plan d'intervention ou d'actior ou collaborer à son élaboration | Présenter les observations Échanger avec les autres intervenants ou partenaires Déterminer les besoins prioritaires Déterminer les moyens ou outils d'intervention Déterminer le rôle et les responsabilités de chacun et chacune |
| 4.3 Concevoir ou adapter des moyens ou des outils d'intervention en fonction des besoins de la personne ou du milieu d'intervention | Établir une liste du matériel requis |
| 4.4 Présenter les moyens ou les outils au réseau de la personne ou aux autres intervenants concernés, s'il y a lieu | Confirmar l'adéquation entre les besoins |

TÂCHE 5 : Intervenir de manière planifiée

| Opérations | Sous-opérations |
|---|---|
| 5.1 Établir un contact avec la personne | Créer un climat de confiance Participer à des activités de vécu partagé Assurer une présence régulière auprès de la personne |
| 5.2 S'assurer de la réalisation des interventions prévues | Impliquer la personne Animer l'activité ou y participer Accompagner la personne Proposer des stratégies ou des moyens |
| 5.3 Effectuer des ajustements en cours d'intervention | Tenir compte de l'objectif de départ Observer les comportements de la personne Échanger avec la personne sur les moyens d'intervention mis en place Modifier l'intervention, au besoin |
| 5.4 Solliciter une rétroaction une fois les interventions réalisées | Vérifier avec la personne l'appréciation des interventions mises en place Vérifier avec le réseau et les partenaires l'appréciation des interventions mises en place |
| 5.5 Assurer le suivi postintervention | Communiquer avec les intervenants, le réseau et les partenaires Effectuer avec la personne un retour sur les interventions réalisées et les activités vécues |
| 5.6 Consigner les interventions | Rédiger les notes évolutives |

TÂCHE 6 : Intervenir de manière spontanée

| | Opérations | | Sous-opérations |
|-----|---|---|---|
| 6.1 | S'assurer de la sécurité de la personne et du milieu | • | Observer la personne et son environnement Évaluer la situation Isoler la ou les sources de danger |
| 6.2 | Établir un contact avec la personne | • | Créer un lien avec la personne par un contact verbal, visuel ou physique |
| 6.3 | Effectuer une intervention auprès de la personne | • | Appliquer des techniques d'intervention |
| 6.4 | Effectuer des ajustements en cours d'intervention | • | Observer la réceptivité de la personne Modifier l'intervention, au besoin Échanger avec la personne |
| 6.5 | Solliciter une rétroaction une fois l'intervention réalisée | • | Confirmer auprès de la personne la pertinence de l'intervention |
| 6.6 | Assurer le suivi postintervention | • | Communiquer avec les intervenants, le réseau et les partenaires Effectuer un retour avec la personne |
| 6.7 | Consigner l'intervention | • | Rédiger les notes évolutives |

TÂCHE 7 : Réexaminer la situation de la personne

| Opérations | Sous-opérations |
|--|---|
| 7.1 Consulter les notes au dossier | Consulter les données recueillies auprès de la personne, des partenaires et du réseau Consulter les outils remplis Consulter le plan d'intervention ou d'action |
| interventions effectuées | Faire ressortir les constats principaux en lien avec la situation analysée Noter les informations dans le dossier clinique |
| 7.3 Rencontrer la personne | Déterminer avec la personne un moment adéquat pour la rencontre Questionner la personne sur sa situation Observer les réactions de la personne Transmettre les constats à la personne, s'il y a lieu |
| 7.4 Consulter le réseau de la personne | Déterminer un moment adéquat pour la rencontre Questionner les membres du réseau sur la situation de la personne Leur transmettre les constats, s'il y a lieu |
| 7.5 Consulter les intervenants concernés | Déterminer un moment adéquat Questionner chaque intervenant Échanger des hypothèses Transmettre les constats aux intervenants, s'il y a lieu |
| interventions | Utiliser les outils appropriés pour évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention ciblés Constater l'atteinte des objectifs |
| laa waasaa allintamaantian | Déterminer les objectifs à poursuivre ou à ajouter Déterminer de nouveaux moyens à mettre en place, s'il y a lieu |
| 7.8 Soumettre des recommandations* | Proposer de nouveaux objectifs et moyens d'intervention à la personne, à son réseau ou aux intervenants concernés Adresser la personne à des spécialistes ou à des partenaires, au besoin Déterminer s'il faut poursuivre ou non le service |

^{*} Cette opération peut se concrétiser lors d'un suivi de plan d'intervention ou d'action, d'une rencontre de bilan ou d'une synthèse des services offerts, par exemple. Elle a lieu en présence de la personne et peut aussi être réalisée, selon la situation, en présence de membres de son réseau ou d'autres intervenants concernés.

TÂCHE 8 : Réaliser un projet particulier

| Opérations | | Sous-opérations |
|---------------|--|--|
| 8.1 | Identifier un ou des besoins | Prendre connaissance d'une problématique Se renseigner sur les particularités de la clientèle ciblée Prendre connaissance de la demande d'un partenaire, s'il y a lieu |
| 8.2 problé | Colliger des informations sur la matique retenue | Effectuer des recherches sur le sujet Recueillir des informations auprès des partenaires |
| 8.3 | Élaborer un moyen d'intervention | Participer à un remue-méninges en équipe Définir les objectifs généraux et spécifiques Créer ou adapter un outil d'intervention ou de sensibilisation Définir les tâches des partenaires |
| 8.4 | Collaborer avec des partenaires | Présenter le projet aux partenaires Solliciter des commandites ou de l'aide financière, au besoin Former des bénévoles, s'il y a lieu |
| 8.5 projet | Diffuser de l'information sur le | Partager l'information : Publicité, médias sociaux, invitation de partenaires, etc. Effectuer de la sensibilisation auprès de la clientèle ciblée |
| 8.6 | Mettre en œuvre le projet | Organiser l'espace et le matériel pour l'animation de l'activité Accueillir les participantes et participants Favoriser l'implication des participantes et des participants Effectuer un retour sur l'activité, le vécu, l'information, etc. Vérifier auprès de la clientèle l'atteinte des objectifs Diriger la personne vers la ressource appropriée, s'il y a lieu |
| 8.7 | Évaluer le projet | Effectuer en équipe un bilan du projet Mesurer la satisfaction des partenaires Analyser l'impact du projet sur les personnes et le partenaire : Comportements de la clientèle Évaluation des acquis Comptabilisation des appels téléphoniques à l'organisme, etc. |

2.3 Description des conditions et des exigences de réalisation

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur la réalisation d'une tâche et font état, notamment, de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Les exigences de réalisation sont les exigences établies pour qu'une tâche soit réalisée de façon satisfaisante. Souvent, ces exigences portent sur l'autonomie, sur la durée, la somme et la qualité du travail effectué, sur les attitudes et les comportements appropriés ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

TÂCHE 1 : Collecter des informations

Conditions de réalisation

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent :

- Dans un bureau;
- Dans le milieu de vie ou de travail de la personne;
- Dans un local d'intervention;
- À l'extérieur.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent seuls ou en équipe.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée collaborent régulièrement avec les intervenants suivants :
 - Psychologue;
 - Neuropsychologue;
 - Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
 - Ergothérapeute;
 - Orthophoniste;
 - Orthopédagogue;
 - Diététiste:
 - Psychiatre;
 - Pédopsychiatre;
 - Médecin;
 - Pharmacienne ou pharmacien;
 - Infirmière ou infirmier;
 - Infirmière ou infirmier auxiliaire;
 - Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
 - Physiothérapeute;

Exigences de réalisation

Exigences liées au respect des lois :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions;
- Loi sur la protection de la jeunesse;
- Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Conditions de réalisation

Exigences de réalisation

- Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
- Avocate ou avocat;
- Policière ou policier;
- Criminologue;
- Travailleuse sociale ou travailleur social;
- Technicienne ou technicien en intervention en délinquance;
- Agente ou agent de probation;
- Enseignante ou enseignant;
- Directrice ou directeur adjoint d'école;
- o Directrice ou directeur d'école;
- Sexologue;
- Travailleuse ou travailleur de rue;
- Personne aidée;
- Réseau de la personne, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent généralement sans supervision immédiate. Ils se réfèrent à leur gestionnaire, qu'ils informent, consultent, etc.
- Les tâches sont effectuées en fonction :
 - D'une demande de service;
 - Du mandat de l'organisme;
 - Du plan d'intervention ou d'action, s'il y a lieu:
 - De la documentation liée à la demande de service, s'il y a lieu;
 - Des échanges avec la personne, son réseau, les spécialistes ou les partenaires;
 - Des notes évolutives.

Exigences liées à la qualité d'exécution des tâches :

- Service rapide et efficace;
- Interprétation des questions et des demandes :
 - Capacité à poser des questions adéquates;
- Qualité des réponses fournies oralement :
 - Capacité à exprimer clairement sa pensée;
 - Capacité à fournir des réponses complètes et précises, en utilisant la bonne terminologie;
 - Capacité à vulgariser;
 - Capacité à s'adapter à l'interlocutrice ou à l'interlocuteur.
- Qualité de la communication écrite :
 - Respect des règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe;
 - Facilité à rédiger divers textes;
 - Capacité à faire preuve d'objectivité.
- o Qualités liées au travail en équipe :
 - Relations harmonieuses,
 - Capacité à accepter les idées des autres.
 - Respect des autres;

Conditions de réalisation

Exigences de réalisation

- Souci de consulter le réseau de la personne, des partenaires ou des spécialistes;
- Souci de transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées;
- Souci de confidentialité par rapport aux données obtenues.

La tâche est réalisée à l'aide :

- D'outils technologiques;
- D'un téléphone;
- D'une base de données permettant de colliger les informations sur la clientèle;
- De documentation écrite.

Les principales sources de référence sont celles-ci :

- La personne aidée, son réseau, les spécialistes et les organismes partenaires qui l'entourent;
- La littérature.

Les problèmes liés à la santé et à la sécurité sont les suivants :

- Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail, à des échéanciers serrés et au peu de temps prévu pour le travail de bureau;
- Fatigue due au travail dans des contextes parfois peu ergonomiques;
- o Fatigue liée à l'organisation du travail :
 - Quarts de travail atypiques (soir, nuits, fins de semaine, durant les jours fériés);
 - Précarité d'emploi;
 - Changements fréquents d'intervenantes ou d'intervenants dans les dossiers.
- Conciliation travail-vie personnelle.

Exigences liées aux attitudes requises :

- Assurance et confiance en soi;
- Autonomie;
- Capacité d'adaptation à des situations variées;
- Courtoisie;
- Diplomatie:
- Bonne capacité d'écoute et d'observation;
- Empathie;
- Manifestation de professionnalisme et du sens de l'éthique professionnelle, notamment par le respect de la confidentialité;
- Ouverture d'esprit;
- Capacité à créer un climat de confiance.

TÂCHE 2 : Observer la situation

Conditions de réalisation

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent :

- Dans un bureau:
- Dans le milieu de vie ou de travail de la personne;
- Dans un local d'intervention;
- À l'extérieur.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent seuls ou en équipe.
- Lorsqu'il y a un besoin d'accompagnement, les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée accompagnent la personne lors de rencontres avec :
 - La ou le médecin;
 - La ou le psychiatre;
 - La travailleuse sociale ou le travailleur social;
 - La ou le psychologue, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée collaborent régulièrement avec les intervenants suivants :
 - Psychologue;
 - Neuropsychologue;
 - Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
 - Ergothérapeute;
 - Orthophoniste;
 - Orthopédagogue;
 - Diététiste;
 - Psychiatre;
 - Pédopsychiatre;
 - Médecin:
 - Pharmacienne ou pharmacien;
 - Infirmière ou infirmier;
 - Infirmière ou infirmier auxiliaire;
 - Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
 - Physiothérapeute;
 - Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
 - Avocate ou avocat;
 - Policière ou policier;

Exigences de réalisation

Exigences liées au respect des lois :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions;
- o Loi sur la protection de la jeunesse;
- o Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Conditions de réalisation

Exigences de réalisation

- Criminologue;
- Travailleuse sociale ou travailleur social;
- Technicienne ou technicien en intervention en délinquance;
- Agente ou agent de probation;
- Enseignante ou enseignant;
- Directrice ou directeur adjoint d'école;
- Directrice ou directeur d'école;
- Sexologue;
- Travailleuse ou travailleur de rue;
- Personne aidée;
- o Réseau de la personne, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent généralement sans supervision immédiate. Ils se réfèrent à leur gestionnaire, qu'ils informent, consultent, etc.

Les tâches sont effectuées en fonction :

- D'une demande de service;
- Du mandat de l'organisme;
- Du plan d'intervention ou d'action, s'il y a lieu:
- Des outils d'intervention;
- De la documentation liée à la demande de service, s'il y a lieu;
- Des échanges avec la personne, son réseau, les spécialistes ou les partenaires;
- Des notes évolutives.

Exigences liées à la qualité d'exécution des tâches :

- Service rapide et efficace;
- Interprétation des questions et des demandes :
 - Capacité à poser des questions adéquates.
- Qualité des réponses fournies oralement :
 - Capacité à exprimer clairement sa pensée;
 - Capacité à fournir des réponses complètes et précises, en utilisant la bonne terminologie;
 - Capacité à vulgariser;
 - Capacité à s'adapter à l'interlocutrice ou à l'interlocuteur.
- Qualité de la communication écrite :
 - Respect des règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe;
 - Facilité à rédiger divers textes;
 - Capacité à faire preuve d'objectivité.
- Qualités liées au travail en équipe :
 - Relations harmonieuses;
 - Capacité à accepter les idées des autres:
 - Respect des autres.
- Souci de consulter le réseau de la personne, des partenaires ou des spécialistes;

Exigences de réalisation

 Souci de transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées.

- La tâche est réalisée à l'aide :
 - D'outils technologiques;
 - D'un téléphone;
 - D'une base de données permettant de colliger les informations sur la clientèle;
 - De documentation écrite.
- Les principales sources de référence sont celles-ci :
 - La personne aidée, son réseau, les spécialistes et les organismes partenaires qui l'entourent;
 - La littérature;
 - Le système d'information sur la clientèle et les services.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée consultent également les différents membres des groupes de travail.
- Les problèmes liés à la santé et à la sécurité sont les suivants :
 - Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail, à des échéanciers serrés et au peu de temps prévu pour le travail de bureau;
 - Fatigue due au travail dans des contextes parfois peu ergonomiques;
 - o Fatigue liée à l'organisation du travail :
 - Quarts de travail atypiques (soir, nuits, fins de semaine, durant les jours fériés);
 - Précarité d'emploi;
 - Changements fréquents d'intervenantes ou d'intervenants dans les dossiers.
 - Conciliation travail-vie personnelle.

- Exigences liées aux attitudes requises :
 - Assurance et confiance en soi;
 - Autonomie:
 - Capacité d'adaptation à des situations variées;
 - Courtoisie;
 - Diplomatie;
 - Bonne capacité d'écoute;
 - Empathie;
 - Manifestation de professionnalisme et du sens de l'éthique professionnelle, notamment par le respect de la confidentialité;
 - Ouverture d'esprit.

TÂCHE 3 : Déterminer les besoins de la personne

Conditions de réalisation

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent :

- Dans un bureau;
- Dans le milieu de vie ou de travail de la personne;
- Dans un local d'intervention.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent seuls ou en équipe.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée collaborent régulièrement avec les intervenants suivants :
 - Psychologue;
 - Neuropsychologue;
 - Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
 - Ergothérapeute;
 - Orthophoniste;
 - o Orthopédagogue;
 - Diététiste;
 - Psychiatre;
 - Pédopsychiatre;
 - Médecin:
 - Pharmacienne ou pharmacien;
 - Infirmière ou infirmier:
 - Infirmière ou infirmier auxiliaire;
 - Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
 - Physiothérapeute;
 - Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
 - Avocate ou avocat;
 - Policière ou policier;
 - Criminologue;
 - o Travailleuse sociale ou travailleur social;
 - Technicienne ou technicien en intervention en délinquance;
 - Agente ou agent de probation;
 - Enseignante ou enseignant;
 - Directrice ou directeur adjoint d'école;
 - Directrice ou directeur d'école;
 - Sexologue;
 - Travailleuse ou travailleur de rue, etc.

Exigences de réalisation

Exigences liées au respect des lois :

- Charte des droits et libertés de la personne:
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions;
- Loi sur la protection de la jeunesse;
- Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

 Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent généralement sans supervision immédiate. Ils se réfèrent à leur gestionnaire qu'elles ou ils informent, consultent, etc.

- Les tâches sont effectuées en fonction :
 - D'une demande de service;
 - Du mandat de l'organisme;
 - Du plan d'intervention ou d'action, s'il y a lieu;
 - Des outils d'observation;
 - Des données recueillies au préalable;
 - De la documentation liée à la demande de service, s'il y a lieu;
 - Des notes évolutives;
 - Des échanges avec la personne, son réseau, les spécialistes ou les partenaires.

- La tâche est réalisée à l'aide :
 - D'outils technologiques;
 - D'un téléphone;
 - D'une base de données permettant de colliger les informations sur la clientèle;
 - De documentation écrite.

Exigences de réalisation

- Exigences liées à la qualité d'exécution des tâches :
 - Service rapide et efficace;
 - Interprétation des questions et des demandes :
 - Capacité à poser des questions adéquates.
 - Qualité des réponses fournies oralement :
 - Capacité à exprimer clairement sa pensée;
 - Capacité à fournir des réponses complètes et précises, en utilisant la bonne terminologie;
 - Capacité à vulgariser;
 - Capacité à s'adapter à l'interlocutrice ou à l'interlocuteur.
 - Qualité de la communication écrite :
 - Respect des règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe;
 - Facilité à rédiger divers textes;
 - Capacité à faire preuve d'objectivité.
 - Qualités liées au travail en équipe :
 - Relations harmonieuses;
 - Capacité à accepter les idées des autres;
 - Respect des autres;
 - Souci de consulter le réseau de la personne, des partenaires ou des spécialistes;
 - Souci de transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées;
 - Respect de son mandat;
 - Capacité à amener, avec empathie et respect, la personne à identifier des besoins réalistes.
- Exigences liées aux attitudes requises :
 - Assurance et confiance en soi;
 - Autonomie;
 - Capacité d'adaptation à des situations variées:

Les principales sources de référence sont celles-ci :

- La personne aidée, son réseau, les spécialistes et les organismes partenaires qui l'entourent;
- La littérature;
- Le système d'information sur la clientèle et les services.

Les problèmes liés à la santé et à la sécurité sont les suivants :

- Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail, à des échéanciers serrés et au peu de temps prévu pour le travail de bureau;
- Lourdeur des problématiques liées aux dossiers;
- Stress lié à :
 - La recherche de l'atteinte d'un consensus ou d'une entente dans l'équipe multidisciplinaire;
 - L'arrimage avec les partenaires (qui fait quoi en fonction des ressources disponibles et des mandats de chacun).
- Nécessité parfois de cibler un besoin prioritaire que la personne ou son réseau ne reconnaît pas et qui aura un impact majeur sur sa santé et sa sécurité:
- Fatigue liée à l'organisation du travail en raison des changements fréquents d'intervenantes ou d'intervenants dans les dossiers;
- Conciliation travail-vie personnelle.

Exigences de réalisation

- Courtoisie;
- Diplomatie;
- Bonne capacité d'écoute;
- Empathie;
- Manifestation de professionnalisme et du sens de l'éthique professionnelle, notamment par le respect de la confidentialité;
- Ouverture d'esprit;
- o Affirmation de soi.

TÂCHE 4 : Planifier des interventions

Conditions de réalisation

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent :

- Dans un bureau;
- Dans le milieu de vie ou de travail de la personne;
- Dans un local d'intervention;
- À l'extérieur, etc.

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent seuls ou en équipe.

- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée collaborent régulièrement avec les intervenants suivants :
 - Psychologue;
 - Neuropsychologue;
 - Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
 - Ergothérapeute;
 - Orthophoniste;
 - Orthopédagogue;
 - Diététiste;
 - Psychiatre;
 - Pédopsychiatre;
 - Médecin;
 - Pharmacienne ou pharmacien;
 - Infirmière ou infirmier;
 - Infirmière ou infirmier auxiliaire;
 - Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
 - Physiothérapeute;
 - Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
 - Avocate ou avocat;
 - o Policière ou policier;
 - o Criminologue;
 - Travailleuse sociale ou travailleur social;
 - Technicienne ou technicien en intervention en délinquance;
 - Agente ou agent de probation;
 - Enseignante ou enseignant;
 - Directrice ou directeur adjoint d'école;
 - Directrice ou directeur d'école;
 - Sexologue;
 - Travailleuse ou travailleur de rue;

Exigences de réalisation

Exigences liées au respect des lois :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions;
- Loi sur la protection de la jeunesse;
- Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Exigences de réalisation

- Réseau de la personne, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent généralement sans supervision immédiate. Ils se réfèrent à leur gestionnaire, qu'ils informent, consultent, etc.

- Les tâches sont effectuées en fonction :
 - D'une demande de service;
 - Du mandat de l'organisme;
 - Du plan d'intervention ou d'action, s'il y a lieu;
 - Des outils d'observation;
 - Des données recueillies au préalable;
 - De la documentation liée à la demande de service, s'il y a lieu;
 - Des notes évolutives;
 - Des échanges avec la personne, son réseau, les spécialistes ou les partenaires.

- La tâche est réalisée à l'aide :
 - D'outils technologiques;
 - D'un téléphone;
 - De documentation écrite;
 - De livres et de programmes;
 - D'une banque d'images informatisées;
 - Du matériel requis pour effectuer l'activité :
 - Tablette interactive;

Exigences liées à la qualité d'exécution des tâches :

- Service rapide et efficace;
- Interprétation des questions et des demandes :
 - capacité à poser des questions adéquates.
- Qualité des réponses fournies oralement :
 - capacité à exprimer clairement sa pensée;
 - capacité à fournir des réponses complètes et précises, en utilisant la bonne terminologie;
 - capacité à vulgariser;
 - capacité à s'adapter à l'interlocutrice ou à l'interlocuteur.
- Qualité de la communication écrite :
 - respect des règles de grammaire;
 d'orthographe et de syntaxe;
 - facilité à rédiger divers textes;
 - Capacité à faire preuve d'objectivité.
- Qualités liées au travail en équipe :
 - relations harmonieuses;
 - capacité à accepter les idées des autres;
 - respect des autres.
- Souci de consulter le réseau de la personne, des partenaires ou des spécialistes;
- Souci de transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées;
- Grande disponibilité.

Exigences liées aux attitudes requises :

- o Assurance et confiance en soi;
- Autonomie;
- Capacité d'adaptation à des situations variées:
- Courtoisie:
- Diplomatie;
- Bonne capacité d'écoute;

- Jeux de société.
- Les principales sources de référence sont celles-ci :
 - La personne aidée, son réseau, les spécialistes et les organismes partenaires qui l'entourent;
 - La littérature;
 - Le système d'information sur la clientèle et les services.
- Les problèmes liés à la santé et à la sécurité sont les suivants :
 - Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail, à des échéanciers serrés et au peu de temps prévu pour le travail de bureau;
 - Stress lié à la responsabilité professionnelle;
 - Fatigue due au travail dans des contextes parfois peu ergonomiques;
 - o Fatigue liée à l'organisation du travail :
 - Précarité d'emploi;
 - Changements fréquents d'intervenantes ou d'intervenants dans les dossiers;
 - Manque de ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la planification des interventions.
 - Conciliation travail-vie personnelle.

Exigences de réalisation

- Empathie;
- Manifestation de professionnalisme et du sens de l'éthique professionnelle, notamment par le respect de la confidentialité;
- Ouverture d'esprit;
- Capacité d'analyse;
- Polyvalence;
- Créativité.

TÂCHE 5 : Intervenir de manière planifiée

Conditions de réalisation

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent :

- Dans un bureau;
- Dans le milieu de vie ou de travail de la personne;
- Dans un local d'intervention;
- À l'extérieur, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent seuls ou en équipe.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée collaborent régulièrement avec les intervenants suivants :
 - Psychologue;
 - Neuropsychologue;
 - Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
 - Ergothérapeute;
 - Orthophoniste;
 - Orthopédagogue;
 - Diététiste;
 - Psychiatre;
 - Pédopsychiatre;
 - Médecin;
 - Pharmacienne ou pharmacien;
 - Infirmière ou infirmier;
 - Infirmière ou infirmier auxiliaire;
 - Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
 - Physiothérapeute;
 - Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
 - Avocate ou avocat;
 - Policière ou policier;
 - o Criminologue;
 - Travailleuse sociale ou travailleur social;
 - Technicienne ou technicien er intervention en délinquance;
 - Agente ou agent de probation;
 - Enseignante ou enseignant;
 - Directrice ou directeur adjoint d'école;
 - Directrice ou directeur d'école;
 - Sexologue:
 - Travailleuse ou travailleur de rue;

Exigences de réalisation

Exigences liées au respect des lois :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions;
- Loi sur la protection de la jeunesse;
- Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Exigences de réalisation

- Réseau de la personne, etc.
- Les techniciennes et techniciens en travaillent éducation spécialisée généralement supervision sans immédiate. Ils se réfèrent à leur gestionnaire, qu'ils informent. consultent, etc.

- Les tâches sont effectuées en fonction :
 - D'une demande de service:
 - Du mandat de l'organisme;
 - Du plan d'intervention ou d'action, s'il y a lieu:
 - Des outils d'observation;
 - Des données recueillies au préalable;
 - De la documentation liée à la demande de service, s'il y a lieu;
 - Des notes évolutives;
 - Des échanges avec la personne, son les spécialistes réseau, les partenaires;
 - De programmes ou de fiches d'activités d'intervention.

Interprétation des questions et des

liées

d'exécution des tâches :

Exigences

- demandes:
 - Capacité à poser des questions adéquates.

à

la

qualité

- Qualité des réponses fournies oralement:
 - Capacité à exprimer clairement sa pensée;
 - Capacité à fournir des réponses complètes et précises, en utilisant la bonne terminologie;
 - Capacité à vulgariser;
 - Capacité à s'adapter l'interlocutrice ou à l'interlocuteur.
- Qualité de la communication écrite :
 - Respect des règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe;
 - Facilité à rédiger divers textes;
 - Capacité à faire preuve d'objectivité.
- Qualités liées au travail en équipe :
 - Relations harmonieuses;
 - Capacité à accepter les idées des autres:
 - Respect des autres.
- Souci de consulter le réseau de la personne, des partenaires ou des spécialistes:
- Souci de transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées.

- La tâche est réalisée à l'aide :
 - D'outils technologiques;
 - D'un téléphone;
 - De documentation écrite :
 - Livres et programmes;
 - D'une banque d'images informatisées;
 - o Du matériel requis pour effectuer l'activité:
 - Tablette interactive;
 - Jeux de société.

Exigences liées attitudes aux requises:

- Assurance et confiance en soi:
- Autonomie:
- Capacité d'adaptation à des situations variées:
- Courtoisie:
- Diplomatie;
- Bonne capacité d'écoute;
- Empathie:

Les principales sources de référence sont celles-ci :

- La personne aidée, son réseau, les spécialistes et les organismes partenaires qui l'entourent;
- La littérature;
- Le système d'information sur la clientèle et les services.

Les problèmes liés à la santé et à la sécurité sont les suivants :

- Stress lié à la responsabilité décisionnelle;
- Fatigue due au travail dans des contextes parfois peu ergonomiques;
- Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail et à des échéanciers serrés;
- Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge émotionnelle;
- Fatigue liée à l'organisation du travail :
 - Quarts de travail atypiques (soir, nuits, fins de semaine, durant les iours fériés):
 - Précarité d'emploi;
 - Changements fréquents d'intervenantes ou d'intervenants dans les dossiers.
- Risques d'agression physique et verbale exigeant une vigilance constante;
- Blessures physiques ou psychologiques causées par la violence physique, verbale ou psychologique de la clientèle;
- Demande d'une polyvalence pouvant sortir du cadre de la profession;
- Conciliation travail-vie personnelle.

Exigences de réalisation

- Manifestation de professionnalisme et du sens de l'éthique professionnelle, notamment par le respect de la confidentialité;
- Ouverture d'esprit;
- Capacité à établir un contact;
- Sens des responsabilités et de l'organisation;
- Initiative:
- Sens de l'observation et bonne capacité d'analyse;
- Capacité à établir ses propres limites;
- Humilité.

TÂCHE 6 : Intervenir de manière spontanée

Conditions de réalisation

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent :

- Dans un bureau:
- Dans le milieu de vie ou de travail de la personne;
- Dans un local d'intervention;
- À l'extérieur, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent seuls ou en équipe.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée collaborent régulièrement avec les intervenants suivants :
 - Psychologue;
 - Neuropsychologue;
 - Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
 - Ergothérapeute;
 - Orthophoniste;
 - Orthopédagogue;
 - Diététiste;
 - Psychiatre;
 - Pédopsychiatre;
 - Médecin;
 - Pharmacienne ou pharmacien;
 - Infirmière ou infirmier;
 - Infirmière ou infirmier auxiliaire;
 - Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
 - Physiothérapeute;
 - Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
 - Avocate ou avocat;
 - Policière ou policier;
 - o Criminologue;
 - Travailleuse sociale ou travailleur social;
 - Technicienne ou technicien en intervention en délinquance;
 - Agente ou agent de probation;
 - Enseignante ou enseignant;
 - Directrice ou directeur adjoint d'école;
 - Directrice ou directeur d'école;
 - Sexologue:
 - Travailleuse ou travailleur de rue;
 - Réseau de la personne, etc.

Exigences de réalisation

Exigences liées au respect des lois :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions;
- Loi sur la protection de la jeunesse;
- Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent généralement sans supervision immédiate. Ils se réfèrent à leur gestionnaire, qu'ils informent, consultent, etc.

Les tâches sont effectuées en fonction :

- D'une demande particulière;
- Du mandat de l'organisme;
- Du plan d'intervention ou d'action, s'il y a lieu;
- Des outils d'observation;
- Des données recueillies au préalable;
- De la documentation liée à la demande de service, s'il y a lieu;
- Des notes évolutives;
- Des échanges avec la personne, son réseau, les spécialistes ou les partenaires.

La tâche est réalisée à l'aide :

- o D'outils technologiques;
- D'un téléphone, d'un téléavertisseur ou d'un radio émetteur avec oreillette;
- D'une banque d'images informatisées;
- Du matériel requis pour effectuer l'intervention spontanée :
 - Tablette interactive;
 - Matériel sensoriel, etc.

Exigences de réalisation

Exigences liées à la qualité d'exécution des tâches :

- Service rapide et efficace;
- Interprétation des questions et des demandes :
 - Capacité à poser des questions adéquates.
- Qualité des réponses fournies oralement :
 - Capacité à exprimer clairement sa pensée;
 - Capacité à fournir des réponses complètes et précises, en utilisant la bonne terminologie;
 - Capacité à vulgariser;
 - Capacité à s'adapter à l'interlocutrice ou à l'interlocuteur.
- Qualité de la communication écrite :
 - Respect des règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe;
 - Facilité à rédiger divers textes;
 - Capacité à faire preuve d'objectivité.
- Qualités liées au travail en équipe :
 - Relations harmonieuses;
 - Capacité à accepter les idées des autres;
 - Respect des autres.
- Souci de consulter le réseau de la personne, des partenaires ou des spécialistes;
- Souci de transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées.

Exigences liées aux attitudes requises :

- Assurance et confiance en soi;
- Autonomie;
- Capacité d'adaptation à des situations variées;
- Courtoisie;
- Diplomatie;
- Bonne capacité d'écoute;

Les principales sources de référence sont celles-ci :

- La personne aidée, son réseau, les spécialistes et les organismes partenaires qui l'entourent;
- Le système d'information sur la clientèle et les services.

Les problèmes liés à la santé et à la sécurité sont les suivants :

- Stress lié à la responsabilité décisionnelle;
- Fatigue due au travail dans des contextes parfois peu ergonomiques;
- Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail et à des échéanciers serrés;
- Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge émotionnelle;
- o Fatigue liée à l'organisation du travail :
 - Précarité d'emploi;
 - Manque de ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la réalisation des interventions:
 - Locaux non adaptés lors d'interventions en situation de crise;
 - Manque de ressources humaines lors de situations de crise.
- Fatigue due aux interventions impliquant un maintien physique;
- Risques d'agression physique et verbale exigeant une vigilance constante;
- Blessures physiques ou psychologiques causées par la violence physique, verbale ou psychologique de la clientèle;
- Demande d'une polyvalence pouvant sortir du cadre de la profession;
- Conciliation travail-vie personnelle.

Exigences de réalisation

- Empathie;
- Manifestation de professionnalisme et du sens de l'éthique professionnelle, notamment par le respect de la confidentialité;
- Ouverture d'esprit;
- Capacité à établir un contact;
- Sens des responsabilités et de l'organisation;
- Initiative;
- Sens de l'observation et bonne capacité d'analyse;
- Capacité à établir ses propres limites;
- Humilité;
- Créativité et innovation.

TÂCHE 7 : Réexaminer la situation de la personne

Conditions de réalisation

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent :

- Dans un bureau:
- Dans le milieu de vie ou de travail de la personne;
- Dans un local d'intervention;
- À l'extérieur, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent seuls ou en équipe.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée collaborent régulièrement avec les intervenants suivants :
 - Psychologue;
 - Neuropsychologue;
 - Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
 - Ergothérapeute;
 - Orthophoniste;
 - Orthopédagogue;
 - Diététiste;
 - Psychiatre;
 - Pédopsychiatre;
 - Médecin;
 - Pharmacienne ou pharmacien;
 - Infirmière ou infirmier;
 - Infirmière ou infirmier auxiliaire;
 - Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
 - Physiothérapeute;
 - Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
 - Avocate ou avocat;
 - Policière ou policier;
 - o Criminologue;
 - Travailleuse sociale ou travailleur social;
 - Technicienne ou technicien er intervention en délinquance;
 - Agente ou agent de probation;
 - Enseignante ou enseignant;
 - Directrice ou directeur adjoint d'école;
 - Directrice ou directeur d'école;
 - Sexologue:
 - Travailleuse ou travailleur de rue;

Exigences de réalisation

Exigences liées au respect des lois :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions:
- Loi sur la protection de la jeunesse;
- Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Exigences de réalisation

- Réseau de la personne, etc.
- Les techniciennes et techniciens en travaillent éducation spécialisée généralement supervision sans immédiate. Ils se réfèrent à leur gestionnaire, au'ils informent. consultent, etc.

- Les tâches sont effectuées en fonction :
 - D'une demande de service ou d'une
 - Du plan d'intervention ou d'action, s'il y a lieu:
 - Du mandat de l'organisme; 0

 - Des données recueillies au préalable:
 - De la documentation liée à la demande de service, s'il y a lieu;
 - Des notes évolutives;
 - Des échanges avec la personne, son les spécialistes réseau, ou les

- demande particulière;

 - Des outils d'observation;
 - partenaires.

- D'outils technologiques;

La tâche est réalisée à l'aide :

- D'un téléphone;
- D'une base de données permettant de colliger les informations sur la clientèle;
- De documentation écrite.

- Exigences liées qualité la d'exécution des tâches :
 - Service rapide et efficace;
 - Interprétation des questions et des demandes:
 - Capacité à poser des questions adéquates.
 - Qualité des réponses fournies oralement:
 - Capacité à exprimer clairement sa pensée;
 - Capacité à fournir des réponses complètes et précises, en utilisant la bonne terminologie;
 - Capacité à vulgariser;
 - Capacité à s'adapter à l'interlocutrice ou à l'interlocuteur.
 - Qualité de la communication écrite :
 - Respect des règles grammaire, d'orthographe et de syntaxe:
 - Facilité à rédiger divers textes;
 - Capacité faire à preuve d'objectivité.
 - Qualités liées au travail en équipe :
 - Relations harmonieuses;
 - Capacité à accepter les idées des autres:
 - Respect des autres.
 - Souci de consulter le réseau de la personne, des partenaires ou des spécialistes;
 - Souci de transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées.
- Exigences liées attitudes aux requises:
 - Assurance et confiance en soi;
 - Autonomie:
 - Capacité d'adaptation à des situations variées:
 - Courtoisie;
 - Diplomatie;

Les principales sources de référence sont celles-ci :

- La personne aidée, son réseau, les spécialistes et les organismes partenaires qui l'entourent;
- Le système d'information sur la clientèle et les services;
- Des recherches sur Internet;
- Des documents de formations reçues.

Les problèmes liés à la santé et à la sécurité sont les suivants :

- Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail et à des échéanciers serrés;
- Stress lié à la responsabilité décisionnelle;
- Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail, à des échéanciers serrés et au peu de temps prévu pour le travail de bureau;
- Fatigue due au travail dans des contextes parfois peu ergonomiques;
- o Fatigue liée à l'organisation du travail :
 - horaires de travail atypiques;
 - précarité d'emploi;
 - changements fréquents d'intervenantes ou d'intervenants dans les dossiers;
 - manque de ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la planification des interventions.
- Charge émotive liée au travail;
- Rôle mal reconnu par l'équipe de travail ou l'entourage;
- Demande d'une polyvalence pouvant sortir du cadre de la profession;
- Conciliation travail-vie personnelle.

Exigences de réalisation

- Bonne capacité d'écoute;
- Empathie;
- Manifestation de professionnalisme et du sens de l'éthique professionnelle, notamment par le respect de la confidentialité;
- Ouverture d'esprit;
- Honnêteté, authenticité et transparence;
- Respect;
- o Cohérence;
- Coopération.

TÂCHE 8 : Réaliser un projet particulier

Conditions de réalisation

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent :

- Dans un bureau;
- Dans le milieu de vie ou de travail de la personne;
- Dans un local d'intervention;
- À l'extérieur, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent seuls ou en équipe.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée collaborent régulièrement avec les intervenants suivants :
 - Psychologue;
 - Neuropsychologue;
 - Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
 - Ergothérapeute;
 - Orthophoniste;
 - Orthopédagogue;
 - Diététiste;
 - Psychiatre;
 - Pédopsychiatre;
 - Médecin;
 - Pharmacienne ou pharmacien;
 - Infirmière ou infirmier:
 - Infirmière ou infirmier auxiliaire;
 - Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
 - Physiothérapeute;
 - Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
 - Avocate ou avocat;
 - Policière ou policier;
 - o Criminologue;
 - Travailleuse sociale ou travailleur social;
 - Technicienne ou technicien er intervention en délinquance;
 - Agente ou agent de probation;
 - Enseignante ou enseignant;
 - Directrice ou directeur adjoint d'école;
 - Directrice ou directeur d'école;
 - Sexologue:
 - Travailleuse ou travailleur de rue;
 - Réseau de la personne;

Exigences de réalisation

Exigences liées au respect des lois :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Loi sur le curateur public;
- Loi concernant les droits sur les successions;
- Loi sur la protection de la jeunesse;
- Loi sur l'immigration au Québec;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Exigences de réalisation

- Bénévoles, s'il y a lieu;
- o Commanditaires, s'il y a lieu, etc.
- Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée travaillent généralement sans supervision immédiate. Ils se réfèrent à leur gestionnaire, qu'ils informent, consultent, etc.

- Les tâches sont effectuées en fonction :
 - Du mandat de l'organisme;
 - Des données recueillies au préalable;
 - De la documentation liée à la demande de service, s'il y a lieu;
 - D'une demande particulière;
 - Des échanges avec la personne, son réseau, les spécialistes ou les partenaires.

Service rapide et efficace;

liées

d'exécution des tâches :

Exigences

- Interprétation des questions et des demandes :
 - Capacité à poser des questions adéquates.

à

la

qualité

- Qualité des réponses fournies oralement :
 - Capacité à exprimer clairement sa pensée,
 - Capacité à fournir des réponses complètes et précises, en utilisant la bonne terminologie,
 - Capacité à vulgariser,
 - Capacité à s'adapter à l'interlocutrice ou à l'interlocuteur;
- Qualité de la communication écrite :
 - Respect des règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe,
 - Facilité à rédiger divers textes,
 - Capacité à faire preuve d'objectivité;
- Qualités liées au travail en équipe :
 - Relations harmonieuses,
 - Capacité à accepter les idées des autres.
 - Respect des autres;
- Souci de consulter le réseau de la personne, des partenaires ou des spécialistes;
- Souci de transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées.

- La tâche est réalisée à l'aide :
 - D'outils technologiques;
 - D'un téléphone;
 - De documentation écrite :
 - Livres et programmes.
 - D'une banque d'images informatisées;
 - Du matériel requis pour effectuer l'activité :
 - Tablette interactive;

- Exigences liées aux attitudes requises :
 - Assurance et confiance en soi;
 - Autonomie;
 - Capacité d'adaptation à des situations variées;
 - Courtoisie;
 - Diplomatie;
 - Bonne capacité d'écoute;

- Jeux de société, etc.
- Les principales sources de référence sont celles-ci :
 - La personne aidée, son réseau, les spécialistes et les organismes partenaires qui l'entourent;
 - La littérature;
 - Le système d'information sur la clientèle et les services.
- Les problèmes liés à la santé et à la sécurité sont les suivants :
 - Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail et à des échéanciers serrés;
 - Stress lié à la responsabilité décisionnelle;
 - Risque d'épuisement professionnel dû à une surcharge de travail, à des échéanciers serrés et au peu de temps prévu pour le travail de bureau;
 - Fatigue due au travail dans des contextes parfois peu ergonomiques;
 - Fatigue liée à l'organisation du travail :
 - Précarité d'emploi;
 - Changements fréquents d'intervenantes ou d'intervenants dans les dossiers;
 - Manque de ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la planification des interventions.
 - Conciliation travail-vie personnelle.

Exigences de réalisation

- Empathie;
- Manifestation de professionnalisme et du sens de l'éthique professionnelle, notamment par le respect de la confidentialité;
- Ouverture d'esprit;
- Capacité à s'organiser et à gérer les priorités;
- Souci d'amélioration continue;
- Bienveillance:
- Connaissance de soi et reconnaissance de ses préjugés;
- Initiative;
- Sens de l'humour;
- Facilité à argumenter et à faire valoir son point de vue;
- Bon sens de l'observation;
- Créativité.

2.4 Définitions des fonctions

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et se définit par les résultats du travail.

Pour la profession de technicienne ou technicien en éducation spécialisée, les spécialistes de la profession, après examen des tâches en regard de la définition de « fonction », considèrent que toutes les tâches sont différentes et ne peuvent être groupées.

3. Données quantitatives sur les tâches

Les spécialistes de la profession ont évalué, de façon individuelle et à la lumière de leur expérience, l'occurrence de chacune des tâches, le temps de travail qui y est accordé, leur degré de difficulté et leur importance. Il importe de souligner que ces données sont fournies à titre indicatif.

Les données quantitatives fournies sur les tâches permettent d'apprécier leur valeur relative. Chaque tableau de cette section présente les résultats moyens du groupe.

3.1 Occurrence des tâches

Il arrive qu'une tâche ait une fréquence d'occurrence relativement élevée ou relativement faible selon certaines caractéristiques de l'emploi (secteur, taille de l'entreprise, etc.). L'occurrence d'une tâche correspond, en pourcentage, au nombre de techniciennes et techniciens en éducation spécialisée qui exercent cette tâche dans leur entreprise ou leur établissement.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le pourcentage de travailleuses et de travailleurs en plein exercice qui effectuent cette tâche? »

| TÂCHES | % |
|--|-------|
| Tâche 1 : Collecter des informations | 100 % |
| Tâche 2 : Observer la situation | 100 % |
| Tâche 3 : Déterminer les besoins de la personne | 92 % |
| Tâche 4 : Planifier des interventions | 95 % |
| Tâche 5 : Intervenir de manière planifiée | 95 % |
| Tâche 6 : Intervenir de manière spontanée | 99 % |
| Tâche 7 : Réexaminer la situation de la personne | 95 % |
| Tâche 8 : Réaliser un projet particulier | 68 % |

3.2 Temps de travail

Le temps de travail consacré à chaque tâche est estimé selon une période significative.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le pourcentage de temps de travail qui est consacré à l'exécution de cette tâche par une travailleuse ou un travailleur en plein exercice? »

Le tableau suivant indique le pourcentage de temps de travail que les spécialistes de la profession consacrent à chacune des tâches.

| TÂCHES | % |
|--|--------|
| Tâche 1 : Collecter des informations | 6,0 % |
| Tâche 2 : Observer la situation | 12,4 % |
| Tâche 3 : Déterminer les besoins de la personne | 7,5 % |
| Tâche 4 : Planifier des interventions | 8,1 % |
| Tâche 5 : Intervenir de manière planifiée | 22,8 % |
| Tâche 6 : Intervenir de manière spontanée | 30,9 % |
| Tâche 7 : Réexaminer la situation de la personne | 8,5 % |
| Tâche 8 : Réaliser un projet particulier | 3,8 % |

3.3 Difficulté des tâches

La difficulté d'une tâche est établie par une évaluation du degré d'aisance ou d'effort, du point de vue tant physique qu'intellectuel, associé à sa réalisation.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question suivante : « Pour une travailleuse ou un travailleur en plein exercice, quel est le degré de difficulté lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? »

Les données recueillies auprès des 14 spécialistes de la profession ont conduit aux moyennes présentées dans le tableau suivant :

| TÂCHES | Difficulté (de 1 à 4) |
|--|-----------------------|
| Tâche 1 : Collecter des informations | 1,4 |
| Tâche 2 : Observer la situation | 1,7 |
| Tâche 3 : Déterminer les besoins de la personne | 2,3 |
| Tâche 4 : Planifier des interventions | 2,2 |
| Tâche 5 : Intervenir de manière planifiée | 2,5 |
| Tâche 6 : Intervenir de manière spontanée | 3,1 |
| Tâche 7 : Réexaminer la situation de la personne | 2,4 |
| Tâche 8 : Réaliser un projet particulier | 2,2 |

Légende

4. Tâche très difficile

1. Tâche très facile

 La tâche comporte peu de risques d'erreur; elle ne demande pas d'effort physique ou mental particulier. L'exécution de la tâche est moins difficile que la moyenne.

 2. Tâche facile

 La tâche comporte quelques risques d'erreur; elle demande un effort physique ou mental minime.

 3. Tâche difficile

 La tâche comporte plusieurs risques d'erreur; elle demande un bon effort physique ou mental. L'exécution de la tâche est plus difficile que la moyenne.

La tâche comporte un risque élevé d'erreur; elle demande un effort physique ou mental appréciable. La tâche compte parmi les plus difficiles de la profession.

3.4 Importance des tâches

L'importance d'une tâche est établie par une évaluation de son caractère prioritaire ou urgent, ou encore de son caractère essentiel ou obligatoire.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le degré d'importance lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? »

Les données recueillies auprès des 14 spécialistes de la profession ont conduit aux moyennes présentées dans le tableau suivant :

| TÂCHES | Importance (de 1 à 4) |
|--|-----------------------|
| Tâche 1 : Collecter des informations | 3,2 |
| Tâche 2 : Observer la situation | 3,4 |
| Tâche 3 : Déterminer les besoins de la personne | 3,5 |
| Tâche 4 : Planifier des interventions | 3,2 |
| Tâche 5 : Intervenir de manière planifiée | 3,5 |
| Tâche 6 : Intervenir de manière spontanée | 3,7 |
| Tâche 7 : Réexaminer la situation de la personne | 3,3 |
| Tâche 8 : Réaliser un projet particulier | 2,5 |

Légende

1. Tâche très peu importante

2. Tâche peu importante

3. Tâche importante

4. Tâche très importante

Une exécution moins réussie de la tâche n'entraîne pas de conséquences sur la qualité du résultat, les coûts, la santé et la sécurité, etc.

Une mauvaise exécution de la tâche pourrait s'avérer assez coûteuse ou dangereuse ou mener à l'obtention d'un résultat médiocre.

Une mauvaise exécution de la tâche pourrait entraîner des coûts supplémentaires importants, des blessures, des accidents, etc.

Une mauvaise exécution de la tâche pourrait avoir des conséquences très importantes en matière de coûts, de sécurité, etc.

4. Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs

L'accomplissement des tâches de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée exige des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs. Ceux-ci ont fait l'objet d'une identification par les spécialistes de la profession présents à l'atelier. On a ensuite mis en relation ces connaissances, ces habiletés et ces comportements socioaffectifs avec les tâches et les opérations.

4.1 Connaissances

Les connaissances présentées ici touchent aux principales notions et aux principaux concepts relatifs aux sciences, aux arts ainsi qu'aux législations, technologies et techniques nécessaires dans l'exercice de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée.

Connaissances en psychologie

Les participantes et participants ont jugé important de détenir des connaissances en psychologie, notamment sur les stades de développement de la personne et les grands courants psychologiques.

D'autres connaissances approfondies ont également été jugées pertinentes. Elles touchent ces sujets : la relation d'aide; les troubles de personnalité, de l'identité sexuelle ou du genre; la gestion des émotions, des comportements et des relations humaines; les dynamiques familiales; la neuropsychologie; et les outils de dépistage, les grilles et les outils d'évaluation du développement.

Ces connaissances en psychologie permettraient de mieux identifier les problèmes de la personne, de déterminer ses besoins, de planifier les interventions à prioriser et de transmettre les informations pertinentes aux membres de son réseau.

Il a été souligné que dans le domaine de la violence conjugale, des connaissances sur le multiculturalisme ainsi que sur les différents programmes et services gouvernementaux seraient pertinentes.

Connaissances du droit et de la réglementation

Pour exercer sa profession, la technicienne ou le technicien en éducation spécialisée doit posséder une bonne connaissance d'un certain nombre de lois. Parmi celles-ci, les participantes et participants ont mentionné :

- La Charte des droits et libertés de la personne;
- La Loi sur la protection des personnes âgées au Canada;
- La Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- La Loi sur le curateur public;
- La Loi concernant les droits sur les successions;
- La Loi sur la protection de la jeunesse;

- La Loi sur l'immigration au Québec;
- La Loi sur l'instruction publique;
- La Loi sur la sécurité du revenu;
- La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- La Loi sur la protection des renseignements personnels;
- La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Les participantes et participants ont également mentionné que la nécessité de maîtriser ces lois ou leur niveau de maîtrise peut varier en fonction du milieu dans lequel ils travaillent. Par ailleurs, ils doivent connaître les règles liées à l'éthique, à la confidentialité et aux normes du travail. Ces connaissances permettent à la technicienne et au technicien de respecter les limites de son mandat et de mieux défendre les droits des personnes.

Connaissances en santé mentale

Les spécialistes de la profession consultés jugent important d'avoir des connaissances de base sur les différentes pathologies d'ordre mental, dans la mesure où la détermination des besoins de la personne joue un rôle crucial dans la planification des interventions à privilégier. Ces connaissances leur permettraient d'intervenir plus efficacement, notamment quand il faut reconnaître les signes de détresse dans les situations de crise ou d'urgence.

Par ailleurs, les participantes et participants rapportent que la possibilité que des troubles soient concomitants chez une personne confirme l'importance d'approfondir les connaissances liées aux problèmes de santé mentale.

Connaissances en sociologie

La grande diversité des milieux dans lesquels les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée exercent leur profession justifie le besoin de connaissances en sociologie.

Plus particulièrement, les participantes et participants à l'atelier ont jugé qu'il serait opportun d'approfondir des notions en lien avec ces sujets: la pauvreté; la violence conjugale, psychologique ou sexuelle; le multiculturalisme; le phénomène des gangs de rue ou de la délinquance juvénile; l'itinérance; et la cyberdépendance. Une connaissance des différents organismes ainsi que des services offerts en lien avec ces questions est souhaitée par les participantes et participants.

Connaissances en santé physique

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée jugent important d'avoir des connaissances de base sur différentes atteintes physiques, dans la mesure où la détermination des besoins de la personne joue un rôle crucial dans la planification des interventions à privilégier. Ils mentionnent par exemple les traumatismes crâniens et les répercussions physiques de la maladie d'Alzheimer. Ces connaissances leur permettraient d'intervenir plus efficacement, notamment quand il faut planifier des interventions en tenant compte des problèmes de motricité.

Ils soulignent l'importance de comprendre, pour déterminer l'intervention à privilégier, les signes physiques liés à des problèmes médicaux comme l'épilepsie. Une meilleure compréhension des risques de contagion auxquels ils s'exposent dans leurs interventions est souhaitée. Plusieurs

souhaitent que les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée reçoivent la formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) pour être en mesure de prodiguer les premiers soins. Les spécialistes de la profession jugent opportun de se familiariser avec les principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB), les déplacements en fauteuil roulant ou les contentions physiques.

Connaissances des techniques d'intervention

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée consacrent beaucoup de leur temps de travail à l'exécution d'interventions diverses auprès de leur clientèle. L'approfondissement de notions en lien avec les techniques d'intervention est à privilégier. La rédaction d'un plan d'intervention, d'une note évolutive et d'un rapport d'observation ou de dépistage est un élément important servant à déterminer les interventions à privilégier. Les participantes et participants à l'atelier souhaitent connaître davantage les différents milieux de travail ainsi que leurs lignes directrices, le rôle et les limites des interventions et les protocoles d'intervention y étant mis en place.

Lors de l'atelier, plusieurs sujets touchant aux interventions ont été amenés par les participantes et participants. Parmi eux figurent notamment des notions en lien avec l'intervention systémique, la relation d'aide, la gestion de groupe, les comportements sociaux, la gestion de crise, la prévention du suicide, la réduction des méfaits ou l'approche motivationnelle.

Connaissances en animation de groupe

Les participantes et participants ont souligné l'importance de connaître des techniques de base en animation de groupe. Dans certains milieux, comme le milieu communautaire, le recours à des activités de groupe est privilégié. Ce mode d'intervention requiert une préparation particulière nécessitant la création et la conception d'activités en lien avec un thème.

Connaissance de la langue française

Les participantes et participants ont souligné l'importance de la maîtrise du français écrit dans l'exercice de la profession.

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée doivent souvent remplir des grilles d'observation ou rédiger des rapports, des fiches évolutives ou des plans d'intervention. Ces documents exigent une capacité à synthétiser des informations en vue de présenter les éléments essentiels d'une situation. Ils doivent de plus être rédigés au moyen de la terminologie appropriée au domaine.

Connaissances en informatique

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée sont, plus qu'avant, appelés à utiliser l'informatique pour la rédaction des fiches d'observation ou pour la compilation de statistiques. Ils sont de plus en plus nombreux à devoir utiliser des systèmes informatisés d'exploitation de dossiers ou de formulaires. Certaines et certains travaillent à distance puisqu'ils ont accès à leur poste depuis l'extérieur de leur milieu de travail.

Les outils informatiques sont également considérés par les participantes et participants comme un moyen didactique d'intervention auprès de clientèles diverses. Certaines et certains sont par exemple appelés à soutenir un élève dans l'utilisation d'une tablette électronique. Certaines activités ou interventions nécessitent l'utilisation d'outils informatiques.

Enfin, bon nombre de personnes estiment nécessaire de posséder des connaissances sur l'utilisation et la gestion des réseaux sociaux. Le réseau Internet est considéré par plusieurs comme un outil leur permettant d'améliorer leur connaissance des services offerts par différents organismes et établissements de santé et de services sociaux. Les travailleuses et travailleurs peuvent ainsi diriger les personnes vers les ressources appropriées.

4.2 Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives présentées ci-dessous ont trait aux principales stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice de la profession :

- Capacité d'analyser des situations problématiques;
- Capacité de synthèse;
- Créativité et curiosité intellectuelle;
- · Capacité à prendre des décisions;
- Jugement;
- Capacité à résoudre des problèmes;
- Capacité à s'organiser et à planifier : faire face à plusieurs problèmes ou tâches en même temps et établir des priorités;
- Facilité à mémoriser.

4.3 Habiletés motrices et kinesthésiques

Les principales habiletés motrices et kinesthésiques qui ont trait à l'exécution et au contrôle des gestes et mouvements de la profession sont les suivantes :

- Habiletés manuelles, dextérité et motricité fine, notamment lors de la réalisation d'activités de bricolage, de dessin et d'écriture ou du maniement de matériel;
- Coordination et forme physique, notamment quand il faut pratiquer des sports ou activités physiques, effectuer des maintiens physiques, jouer avec des enfants (courir, marcher, lancer, se pencher, etc.), se déplacer rapidement et travailler dans diverses positions (au sol, sur une petite chaise, à l'ordinateur, etc.), faire un geste au ralenti dans le but de décortiquer chaque mouvement en l'expliquant, etc.

4.4 Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Dans l'exercice de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée, il est primordial d'utiliser les habiletés perceptives et de confirmer les informations perçues. Cela exige entre autres d'avoir une grande sensibilité aux autres et à tous les types de manifestations en vue de décoder les situations. Les techniciennes et techniciens se doivent d'être à l'écoute de leurs impressions et de leurs perceptions sans les tenir pour acquises.

La **perception visuelle** est utile pour décoder le non-verbal de la personne, percevoir les dangers physiques dans l'environnement, porter attention aux petits détails, organiser son environnement en vue d'optimiser la réception sensorielle (calme, couleurs, affiches, etc.), etc.

La **perception spatiale** est nécessaire pour développer son sens de l'observation (l'espace, la personne, le temps, les détails, etc.), connaître et maîtriser les lieux, se mettre en sécurité, avoir le sens de l'orientation, etc.

La **perception olfactive** sert à détecter des odeurs en vue de contribuer au maintien de la sécurité (fumée, consommation, etc.).

La **perception auditive** est essentielle pour reconnaître des bruits environnants, être à l'écoute de ce qui est dit et de ce qui se passe dans l'environnement, etc.

Le **toucher** intervient dans la détermination des modalités des contacts physiques nécessaires pour assurer la sécurité physique ou affective de la personne ou de son entourage.

4.5 Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Pour la profession de technicienne ou technicien en éducation spécialisée, les comportements socioaffectifs concernent le plan personnel, le plan interpersonnel, l'éthique ainsi que la santé et la sécurité au travail. Les spécialistes de la profession ont fait ressortir certains thèmes à ce propos.

- Sur le plan personnel :
 - L'ouverture d'esprit;
 - La curiosité et l'adaptation;
 - L'initiative et le leadership;
 - L'autonomie et la débrouillardise;
 - La fermeté bienveillante;
 - La confiance et l'affirmation de soi;
 - L'humilité;
 - La disponibilité;
 - o La capacité à se remettre en question et à reconnaître ses limites;
 - La distance émotive:
 - Le souci du travail bien fait;
 - Le dynamisme;
 - L'attitude positive et chaleureuse.
- Sur le plan interpersonnel :
 - L'entregent, la communication et l'écoute;
 - L'ouverture aux autres;
 - La diplomatie;
 - La sensibilité;
 - La bienveillance:

- La patience;
- La tolérance;
- L'empathie;
- L'autorité;
- La discipline et l'établissement de limites;
- L'objectivité;
- L'entraide;
- La collaboration;
- Le travail d'équipe;
- o L'humour.
- Sur le plan de l'éthique professionnelle :
 - Le souci de la confidentialité;
 - L'honnêteté, l'intégrité et l'authenticité;
 - La cohérence et la constance;
 - La transparence;
 - Le respect;
 - o La neutralité lors de situations difficiles émotivement;
 - Le détachement une fois le mandat terminé;
 - Le désir de se perfectionner;
 - La connaissance de ses droits et de ceux des autres;
 - o Le fait de centrer les interventions sur les besoins de la personne et de croire en elle.
- Sur le plan de la santé et de la sécurité :
 - La vigilance et la prudence (pour la personne, le groupe et soi-même) quant à la possibilité d'une désorganisation physique ou psychologique de la clientèle;
 - La prévention, la planification et l'anticipation;
 - La capacité à prendre du recul, à ne pas se laisser envahir par la situation;
 - L'observation des lieux dans un but de sécurité (repérage des sorties);
 - La façon d'effectuer des déplacements sécuritaires;
 - Les moyens de prévenir les infections;
 - La prévention des risques d'électrocution causés par les branchements et débranchements d'appareils (jeux, appareils de stimulation sensorielle, etc.);
 - L'élimination les objets potentiellement dangereux;
 - Le fait de prendre soin de sa propre santé mentale, de respecter ses limites et celles des autres:
 - Le recours à des autorités extérieures (policiers, ambulanciers, protection de la jeunesse, etc.).

5. Niveaux d'exercice

L'analyse de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée a été effectuée sur la base du plein exercice. À la lumière des informations recueillies lors de l'atelier, il n'y a pas de niveaux d'exercice ou de classes pour l'exercice de cette profession.

Annexe – Risques pour la santé et la sécurité au travail (SST)

Le tableau 1 propose des moyens de prévention pour chacun des risques connus de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée. Son contenu n'est pas exhaustif. Selon la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), il appartient à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé de la travailleuse ou du travailleur et assurer sa sécurité ainsi que son intégrité physique et psychologique. Plus précisément, il doit utiliser des méthodes et des techniques visant à déceler, à corriger et à contrôler les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de son personnel. De plus, l'employeur doit implanter des mesures de suivi des moyens de prévention mis en place pour en assurer la pérennité. Les règlements découlant de la LSST et propres au milieu de travail doivent être consultés et servir de référence.

Catégories de risques :

- 1. Risques chimiques
- 2. Risques physiques
- 3. Risques biologiques
- 4. Risques ergonomiques
- 5. Risques psychosociaux
- 6. Risques liés à la sécurité

Tableau 1 Risques liés à la santé et à la sécurité au travail de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée

| No | Sources de risques | Effets sur la santé et la sécurité | Moyens de prévention |
|----|--------------------|---------------------------------------|----------------------|
| | 1 - Risques chim | iques ou dangers d'ord | re chimique |

 Aucun risque significatif pour cette profession

2 - Risques physiques ou dangers d'ordre physique

2.1 Risque électrique

 Aucun risque significatif pour cette profession

2.2 Risques thermiques

- Ambiance de travail froide
- Ambiance de travail chaude
- Engelures
- Augmentation des risques de troubles musculosquelettiq ues (TSM)
- Déshydratation
- Réduction de l'apport de chaleur, contrôle de la température, ventilation adéquate, etc.
- Tenue vestimentaire appropriée

| No | Sources de risques | Effets sur la santé et la sécurité | Moyens de prévention |
|-----|--|---|---|
| | | | Accès à de l'eau potable réfrigérée |
| 2.3 | Risques auditifs Bruit aérien et impulsionnel de haute intensité provenant d'une clientèle en crise, en réaction ou qui manifeste une hypersensibilité sensorielle | Acouphène Fatigue entraînant une perte de concentration | Application de techniques d'intervention en situation de crise Éloignement de la source de bruit, utilisation de protecteurs auditifs |
| 2.4 | Vibrations Aucun risque significatif pour cette profession | • | • |
| | • | iques ou dangers d'ord | dre biologique |
| 3.1 | Agents infectieux et vecteur Infectieux : virus, bactéries Vecteurs : personnes | Maladies infectieuses Lésions cutanées Grippe Courbatures Atteintes bronchopulmonaires | Mesures de protection individuelles et collectives Définition claire des règles d'hygiène Vaccination |
| | | iques ou dangers d'ord | dre ergonomique |
| 4.1 | Facteurs physiques et organ Postures contraignantes; Pressions et préhensions fortes lors de contacts physiques avec la clientèle; Éclairage inadéquat; Exposition à des agresseurs physiques; Effort et force physique utilisés pour maîtriser la clientèle en état de désorganisation comportementale ou de crise; Mouvements répétitifs. Cycles de récupération inadéquats; Longues périodes de travail. | Fatigue ou douleur musculaire locale ou générale Diminution de l'acuité visuelle Reflets et éblouissements Troubles musculosquelettiq ues (TMS) tels que syndrome du canal carpien, syndrome de tension cervicale, tendinite, entorse lombaire, hernie discale | Détermination des mensurations pertinentes des travailleuses et travailleurs en vue de la sélection d'équipement ergonomique adapté Aménagement ergonomique de l'espace de travail Prévision des possibilités de réglage des postes de travail Formation sur le réglage des postes de travail et sur les techniques de manutention et de levage, s'il y a lieu |

| No | Sources de risques | Effets sur la santé et la sécurité | Moyens de prévention |
|-----|--|---|---|
| | | | Outils et équipement appropriés au travaille ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs Procédure claire et sécuritaire d'intervention en situation de crise; Formation aux techniques d'autodéfense, s'il y a lieu Organisation des tâches de manière que la travailleuse ou le travailleur puisse changer de posture Réduction de la cadence de travail dans la mesure du possible Utilisation d'aides mécaniques dont le fonctionnement ne nécessite qu'un minimum de force pour les tâches les plus répétitives Utilisation d'un éclairage uniforme des surfaces de travail |
| 5.1 | Facteurs liés à la nature du t | isques psychosociau) ravail | |
| | Problèmes de communication avec la clientèle et ses répondants : difficultés relatives à la langue, refus de communiquer ou communication déficiente de la part des répondants, clarté déficiente des rôles, etc.; | Troubles psychologiques: détresse, dépression, troubles anxieux, stress chronique, insomnie, problèmes de concentration, épuisement professionnel, faible estime de soi, troubles de l'adaptation | Utilisation de moyens de communication facilitant la clarté, la compréhension et l'exactitude des informations Transmission des informations au moment opportun Définition claire des rôles et des responsabilités des parties |

Effets sur la santé No Moyens de prévention Sources de risques et la sécurité Intimidation, violence Planification et ou agressions de la organisation du travail part des bénéficiaires Protocole de gestion des conflits ou de leurs répondants: Formation continue Exigences des travailleuses et psychologiques travailleurs: excessives des tâches: Programme d'aide aux employés (PAE); Faible sentiment d'appartenance; Programmes d'accueil Progression de carrière du nouveau personnel restreinte. et de retour au travail Adoption de saines habitudes de vie 5.2 Facteurs liés à l'organisation du travail Gestion déficiente de Troubles Politique en matière de la charge de travail; comportementaux harcèlement Formation insuffisante: : agressivité, psychologique au Relations conflictuelles présentéisme, travail et incivilités entre Clarté des rôles et absentéisme, abus • collègues, avec la de substances procédures en matière direction. les de harcèlement psychoactives, bénéficiaires, etc.; isolement. psychologique au Clarté déficiente du Autres effets: travail pour les leadership et des gestionnaires, les manque de travailleuses et les attentes motivation, faible Faible équilibre travailrendement, faible travailleurs famille niveau de Affiches et autres Culture et climat satisfaction au moyens de organisationnels travail. climat de communication clairs à malsains travail chargé de l'intention des Pauvre méfiance et bénéficiaires, indiquant reconnaissance d'hostilité, haut la tolérance zéro de la niveau de tension violence et des autres Problèmes de actes répréhensibles communication: psychologique, longueur de la chaîne épuisement Adoption d'attitudes de professionnel, de communication, reconnaissance de la perception élevée pauvre rétroaction, part des gestionnaires et du personnel quantité insuffisante du niveau d'information, positions d'insécurité d'encadrement hiérarchiques psychologique. Formation sur la éloignées de la réalité gestion de la clientèle du terrain difficile Encouragement à la déclaration de tout incident de violence ou de toute agression

No Sources de risques

5.3 Facteurs d'ordre social

- Circonstances personnelles qui peuvent affecter le rendement au travail, telles que divorce ou séparation, décès et maladies;
- Harcèlement (sous toutes ses formes : harcèlement psychologique, sexuel, discriminatoire ou moral, abus de pouvoir, etc.) de la part de personnes en autorité, de collègues ou de bénéficiaires;
- Intimidation;
- Incivilité.
- Conflits avec des collègues, gestionnaires, fournisseurs ou bénéficiaires.

Effets sur la santé et la sécurité

- Troubles
 comportementaux
 : agressivité,
 présentéisme,
 absentéisme, abus
 de substances
 psychoactives,
 isolement.
 - Autres effets: manque de motivation, faible rendement, faible niveau de satisfaction au travail, climat de travail chargé de méfiance et d'hostilité, haut niveau de tension psychologique, épuisement professionnel. perception élevée du niveau d'insécurité psychologique.

Moyens de prévention

- Politique en matière de harcèlement psychologique au travail
- Clarté des rôles et procédures en matière de harcèlement psychologique au travail pour les gestionnaires, les travailleuses et les travailleurs
- Affiches et autres moyens de communication clairs à l'intention des bénéficiaires, indiquant la tolérance zéro de la violence et des autres actes répréhensibles
- Adoption d'attitudes de reconnaissance de la part des gestionnaires et du personnel d'encadrement
- Formation sur la gestion de la clientèle difficile
- Encouragement à la déclaration de tout incident de violence ou de toute agression

6 - Risques liés à la sécurité

6.1 Risques de chutes

- Plancher glissant ou voie de circulation glissante;
- Exposition à une chute d'objets;
- Travail sur un sol, un plancher ou une voie de circulation glissant, inégal, encombré, enneigé ou glacé;
- Fracture, entorse, foulure
- Ecchymoses
- Traumatisme crânien
- Lombalgie
- Paralysie
- Décès

- Traçage et balisage des voies de circulation
- Dégagement des zones de travail
- Procédure d'entretien, de nettoyage régulier du lieu de travail et d'élimination des liquides répandus

| No | Sources de risques | Effets sur la santé et la sécurité | Moyens de prévention |
|----|---|---------------------------------------|---|
| • | Vue obstruée, éclairage déficient, tapis plissé, câbles à découvert. | | Sensibilisation et information sur les risques de chutes et de glissades Revêtement de sol antidérapant Suppression des inégalités de surfaces et des obstacles Éclairage des zones de circulation |

Dans le tableau 2, les catégories de risques sont associées aux tâches et opérations de la profession de technicienne et technicien en éducation spécialisée. Les niveaux de risque sont notés en fonction de l'importance (fréquence, durée et intensité) la plus élevée probable selon les sous-opérations présentées dans l'analyse de profession, et non en fonction de la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes. De plus, cette association est basée sur les discussions tenues lors de l'atelier d'analyse de profession et de la consultation des spécialistes de l'enseignement.

Catégories de risques :

- 1. Risques chimiques
- 2. Risques physiques
- Risques biologiques
- 4. Risques ergonomiques
- 5. Risques psychosociaux
- 6. Risques liés à la sécurité

Légende

o: Le risque est nul
+: Le risque est faible
++: Le risque est modéré
+++: Le risque est élevé

Tableau 2 Importance des sources de risques reliées aux tâches et aux opérations de la profession technicienne et technicien en éducation spécialisée

| Nº. | Tâchas at anárations | | mportant | e des so | urces de | e risques rel | iées³ |
|-------|--|---|----------------------------------|----------|----------|----------------------------|-------|
| IN. | Tâches et opérations | 1 | 24 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 1 – C | ollecter des informations | | | | | | |
| 1.1 | Rencontrer la personne ou son réseau | 0 | 2.10 2.2 + 2.3 + 2.4 0 | ++ | + | 5.1 ++ 5.2 ++ 5.3 ++ | + |
| 1.2 | Rencontrer les autres intervenants | 0 | 2.1 o 2.2 + 2.3 o 2.4 o | + | + | 5.1 + 5.2 + 5.3 + | 0 |
| 1.3 | Lire la documentation disponible sur la personne | 0 | 2.1 o 2.2 + 2.3 o 2.4 o | 0 | ++ | 5.1 o 5.2 o 5.3 o | 0 |
| 1.4 | Participer à des rencontres multidisciplinaires | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o | + | + | 5.1 + 5.2 + 5.3 + | 0 |

³ Les données du tableau 2 font référence aux sources de risque identifié dans le tableau 1.

⁴ L'exposition aux rayonnements électromagnétiques et aux ondes Wi-Fi peut être éliminée si des précautions de base sont prises (ex. : utiliser une connexion Ethernet, travailler à une distance supérieure à un mètre d'une tour émettant des signaux Wi-Fi et placer son ordinateur portable sur une table plutôt que sur ses cuisses).

| | | | mnortont | n don on | uraaa da | rioguas rol | iáaa3 |
|-----------------|---|--------|----------------|----------|----------|---------------------------|-------|
| Nº. | Tâches et opérations | 1 | 1110011a1110 | 3 ues so | 4 | risques rel 5 | 6 |
| | | ' | 2.4 o | | - | <u> </u> | |
| | | | 2.1 0 | | | | |
| | Rédiger une synthèse des | | 2.2 + | | | 5.1 o | |
| 1.5 | informations obtenues | 0 | 2.3 o | 0 | ++ | 5.2 0 | 0 |
| | | | 2.4 o | | | 5.3 o | |
| 2-0 | bserver la situation | | | | | | |
| | Choisir les moyens | | 2.1 o | | | 5.1 o | |
| 2.1 | d'observation de la | 0 | 2.2 o | 0 | 0 | 5.2 + | 0 |
| | personne | Ū | 2.3 o | Ü | Ü | 5.3 o | Ü |
| | possession | | 2.4 0 | | | | |
| | Accompagnor la norsonno | | 2.1 o 2.2 + | | | 5.1 + | |
| 2.2 | Accompagner la personne dans ses activités | 0 | 2.2 + | ++ | + | 5.2 + | ++ |
| | ualis ses activites | | 2.4 o | | | 5.3 o | |
| | | | 2.4 0 | | | | |
| 0.0 | Effectuer des visites de | | 2.2 + | | | 5.1 + | |
| 2.3 | milieu | 0 | 2.3 + | ++ | ++ | 5.2 + | ++ |
| | | | 2.4 o | | | 5.3 + | |
| | | | 2.1 o | | | 5.1 + | |
| 2.4 | Confirmer les observations | | 2.2 o | 0 | 0 | 5.1 + 5.2 + | 0 |
| 2.7 | Committee les observations | | 2.3 o | O | O | 5.3 + | O |
| | | | 2.4 o | | | 0.0 . | |
| | Dádinas uma aundhèan dan | | 2.1 0 | | | 5.1 o | |
| 2.5 | Rédiger une synthèse des observations | 0 | 2.2 o 2.3 o | 0 | ++ | 5.2 + | 0 |
| | observations | | 2.3 0 2.4 o | | | 5.3 o | |
| 3 – D | éterminer les besoins de la pei | rsonne | | | | | |
| | | | 2.1 o | | | - 4 | |
| 0.4 | Analyser les données | | 2.2 + | | | 5.1 o | _ |
| 3.1 | recueillies | 0 | 2.3 o | 0 | + | 5.2 o 5.3 o | 0 |
| | | | 2.4 o | | | 5.5 0 | |
| | | | 2.1 o | | | 5.1 + | |
| 3.2 | Échanger avec la personne | 0 | 2.2 + | ++ | + | 5.2 o | 0 |
| | 5 | • | 2.3 ++ | | | 5.3 + | |
| | | | 2.4 o 2.1 o | | | | |
| | Collaborer avec le réseau | | 2.1 0 | | | 5.1 + | |
| 3.3 | de la personne | 0 | 2.2 o | + | + | 5.2 o | 0 |
| | | | 2.4 o | | | 5.3 o | |
| | Établir des contacts avec | | 2.1 0 | | | 5.1 + | |
| 3.4 | les partenaires ou les | 0 | 2.2 o | 0 | 0 | 5.1 + 5.2 ++ | 0 |
| J. 4 | spécialistes | 0 | 2.3 o | U | U | 5.2 ++ 5.3 + | U |
| | | | 2.4 0 | | | 0.0 1 | |
| | Doubleiner our newspart | | 2.1 0 | | | 5.1 o | |
| 3.5 | Participer aux rencontres multidisciplinaires | 0 | 2.2 o 2.3 o | + | + | 5.2 + | 0 |
| | munuiscipimaires | | 2.3 0 2.4 0 | | | 5.3 + | |
| | | | 2.4 0 | | | | |
| 0.0 | 1695 | | 2.2 0 | | | 5.1 0 | |
| 3.6 | Utiliser les outils cliniques | 0 | 2.3 0 | 0 | + | 5.2 + | 0 |
| | | | 2.4 o | | | 5.3 o | |
| 3.7 | Déterminer le ou les | 0 | 2.1 o | 0 | + | 5.1 o | 0 |
| 5.1 | besoins prioritaires | U | 2.2 o | 0 | -r | 5.2 o | U |

| NIO | Tack as at an firstion a | Importante des sources de risques reliées ³ | | | | | iées³ |
|--------|---|--|----------------|----|-----|---------------------|-------|
| Nº. | Tâches et opérations | 1 | 2 ⁴ | 3 | 4 | 5 | 6 |
| | | | 2.3 o | | | 5.3 + | |
| | | | 2.4 o | | | | |
| | | | | | | | |
| 4 – PI | anifier des interventions | | | | | | |
| | | | 2.1 o | | | 5.1 + | |
| 4.1 | Participer à des rencontres | 0 | 2.2 + | 0 | + | 5.2 + | 0 |
| | multidisciplinaires | Ū | 2.3 o | Ū | • | 5.3 + | Ü |
| | 4 | | 2.4 0 | | | 0.0 | |
| | Élaborer le plan | | 2.1 o | | | 5.1 o | |
| 4.2 | d'intervention ou d'action | 0 | 2.2 0 | 0 | + | 5.2 ++ | 0 |
| | ou collaborer à son | | 2.3 0 | | | 5.3 + | |
| | élaboration | | 2.4 o | | | | |
| | Concevoir ou adapter des movens ou des outils | | 2.1 o | | | 5.1 o | |
| 4.3 | moyens ou des outils d'intervention en fonction | 0 | 2.2 o | 0 | + | 5.1 0 | 0 |
| 4.5 | des besoins de la personne | U | 2.3 o | U | т | 5.3 o | U |
| | ou du milieu d'intervention | | 2.4 o | | | 3.3 0 | |
| | Présenter les moyens ou | | | | | | |
| | les outils au réseau de la | | 2.1 o | | | 5.1 + | |
| 4.4 | personne ou aux autres | 0 | 2.2 0 | 0 | 0 | 5.2 + | 0 |
| | intervenants concernés, s'il | · | 2.3 0 | • | · · | 5.3 + | · · |
| | y a lieu | | 2.4 o | | | | |
| 5 – In | tervenir de manière planifiée | | | | | | |
| | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | | 2.1 o | | | | |
| - 4 | Établir un contact avec la | | 2.2 + | | | 5.1 + | |
| 5.1 | personne | 0 | 2.3 ++ | ++ | ++ | 5.2 + | 0 |
| | • | | 2.4 o | | | 5.3 + | |
| | | | 2.1 o | | | F 1 o | |
| 5.2 | S'assurer de la réalisation | _ | 2.2 o | 0 | 0 | 5.1 o 5.2 o | |
| 5.2 | des interventions prévues | 0 | 2.3 o | 0 | 0 | 5.2 t | + |
| | | | 2.4 o | | | 0.0 1 | |
| | | | 2.1 0 | | | 5.1 + | |
| 5.3 | Effectuer des ajustements | 0 | 2.2 0 | 0 | 0 | 5.2 + | 0 |
| | en cours d'intervention | | 2.3 0 | | | 5.3 + | |
| | | | 2.4 0 | | | | |
| | Solliciter une rétroaction | | 2.1 o 2.2 o | | | 5.1 o | |
| 5.4 | une fois les interventions | 0 | 2.2 0 | + | + | 5.2 o | 0 |
| | réalisées | | 2.3 0 2.4 0 | | | 5.3 + | |
| | | | 2.4 0 | | | | |
| | Assurer le suivi | | 2.2 0 | | | 5.1 + | |
| 5.5 | postintervention | 0 | 2.3 0 | 0 | 0 | 5.2 + | 0 |
| | | | 2.4 0 | | | 5.3 + | |
| | | | 2.1 0 | | | F 4 - | |
| E 6 | Consignor les interventions | _ | 2.2 0 | _ | _ | 5.1 o | _ |
| 5.6 | Consigner les interventions | 0 | 2.3 o | 0 | 0 | 5.2 + | 0 |
| | | | 2.4 o | | | 5.3 o | |
| 6 – In | tervenir de manière spontanée | | | | | | |
| | | | 2.4 | | | | |
| | | | 2.1 | | | 5.1 | |
| 6 1 | S'assurer de la sécurité de | | 2.2 | + | + | 5.1 5.2 | |
| 6.1 | S'assurer de la sécurité de la personne et du milieu | | | + | + | 5.1 5.2 5.3 + | |

| NIO | T0 1 | | Importante | e des so | urces de | risques re | liées ³ |
|-------|---|-------|-----------------------------------|----------|----------|-------------------------|--------------------|
| Nº. | Tâches et opérations | 1 | 2^4 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 6.2 | Établir un contact avec la personne | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 + 2.4 o | + | + | 5.1 o 5.2 o 5.3 + | 0 |
| 6.3 | Effectuer une intervention auprès de la personne | 0 | 2.1 o 2.2 + 2.3 ++ 2.4 o | + | + | 5.1 + 5.2 + 5.3 + | 0 |
| 6.4 | Effectuer des ajustements en cours d'intervention | 0 | 2.1 o 2.2 + 2.3 ++ 2.4 o | + | + | 5.1 + 5.2 + 5.3 + | 0 |
| 6.5 | Solliciter une rétroaction une fois l'intervention réalisée | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 + 2.4 o | + | + | 5.1 + 5.2 + 5.3 + | 0 |
| 6.6 | Assurer le suivi postintervention | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 + 2.4 o | + | + | 5.1 o 5.2 + 5.3 + | 0 |
| 6.7 | Consigner l'intervention | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | + | 5.1 o 5.2 + 5.3 o | 0 |
| 7 – R | éexaminer la situation de la pe | rsonn | е | | | | |
| 7.1 | Consulter les notes au dossier | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | + | 5.1 o 5.2 o 5.3 o | 0 |
| 7.2 | Rédiger une synthèse des interventions effectuées | 0 | 2.1 o 2.2 + 2.3 o 2.4 o | 0 | + | 5.1 o 5.2 o 5.3 o | 0 |
| 7.3 | Rencontrer la personne | 0 | 2.1 o 2.2 + 2.3 + 2.4 o | + | + | 5.1 + 5.2 + 5.3 + | 0 |
| 7.4 | Consulter le réseau de la personne | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | + | + | 5.1 + 5.2 o 5.3 + | 0 |
| 7.5 | Consulter les intervenants concernés | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 + 5.2 o 5.3 + | 0 |
| 7.6 | Évaluer le résultat des interventions | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 o 5.2 + 5.3 o | 0 |
| 7.7 | Actualiser les objectifs et les moyens d'intervention | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 o 5.2 + 5.3 o | 0 |

| | Tâches et opérations | Importante des sources de risques reliées ³ | | | | | |
|------------------------------------|--|--|----------------------------------|---|---|-------------------------|---|
| Nº. | | 1 | 2 ⁴ | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7.8 | Soumettre des recommandations | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 + 5.2 + 5.3 + | o |
| 8 – Réaliser un projet particulier | | | | | | | |
| 8.1 | Identifier un ou des besoins | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 o 5.2 + 5.3 o | O |
| 8.2 | Colliger des informations sur la problématique retenue | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 o 5.2 + 5.3 + | 0 |
| 8.3 | Élaborer un moyen d'intervention | 0 | 2.1 o 2.2 + 2.3 + 2.4 o | 0 | + | 5.1 + 5.2 + 5.3 + | 0 |
| 8.4 | Collaborer avec des partenaires | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | + | 5.1 o 5.2 + 5.3 o | o |
| 8.5 | Diffuser de l'information sur le projet | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 o 5.2 o 5.3 + | 0 |
| 8.6 | Mettre en œuvre le projet | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 o 5.2 + 5.3 o | 0 |
| 8.7 | Évaluer le projet | 0 | 2.1 o 2.2 o 2.3 o 2.4 o | 0 | 0 | 5.1 o 5.2 + 5.3 o | O |

Bibliographie

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait de secteur : le champ de l'intervention sociale, Ministère de l'Éducation, 1998.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Rapport d'analyse de situation de travail : techniques d'éducation spécialisée, Ministère de l'Éducation, 1999.

education.gouv.qc.ca